

Familles parisiennes
dans l'ascendance de Catherine Victoire DESEINE, femme DURAND :
POTIER & DESJARDINS

La famille DESEINE est une famille de cordonniers, puis menuisiers, originaire de Bougival dans les Yvelines : elle a donné naissance à 2 sculpteurs connus dans la seconde moitié du 18^{ème} siècle.



Louis Pierre DESEINE
(1749-1822)



Madeleine Anne DESEINE
(1758-1839)

Les actes transcrits dans ce fichier appartiennent à 2 catégories :

- des actes notariés consultés aux Archives nationales.
- des actes judiciaires provenant des registres numérisés de clôtures d'inventaires ou de tutelles, & indexés dans la *Base des familles parisiennes* : la plupart des transcriptions ont été annexées aux actes numérisés ; elles sont accompagnées ici de quelques notes destinées à éclairer les relations de parenté.¹

¹ La plupart des familles & personnes mentionnées dans ces actes figurent dans la base GeneaNet du transcripteur : <http://gw4.geneanet.org/index.php3?b=potpaul>

Table des actes

Famille DESEINE	1
Bénéfice d'inventaire de SEYNE du 16 avril 1659.....	1
Contrat de mariage entre André DESEINE & Marie Anne DESJARDINS le 22 novembre 1705	2
Tuition DESEINE du 13 mars 1737	3
Contrat de mariage entre Louis André DESEINE & Jeanne Madeleine POTIER le 2 janvier 1738	4
Tuition & avis DESEINE du 5 mai 1777	6
Inventaire après décès de Louis André DESEINE du 9 juin 1777	8
Clôture de l'inventaire après décès de Louis André DESEINE du 31 juillet 1777	10
Contrat de mariage entre Pierre DURAND & Catherine Victoire DESEINE le 5 septembre 1782	11
Avis DESEINE du 28 juillet 1785	12
Avis DESEINE interdit du 29 avril 1790	13
 Familles POTIER & AUMONT	 14
Contrat de mariage entre Guillaume POTIER & Catherine BUTEL le 14 juin 1676	14
Testament de Claude TRUBERT du 6 juin 1681	15
Contrat de mariage entre Jean François POTIER & Magdeleine AUMONT le 29 avril 1714	17
Contrat de mariage entre Olivier DERET & Marie Marguerite AUMONT le 8 juillet 1720 ..	18
Inventaire après décès de Guillaume POTIER & Catherine BUTEL le 26 février 1724	19
Tuition AUMONT du 11 mai 1743	20
Tuition POTIER du 17 décembre 1749	21
Tuition DERET du 13 décembre 1757	22
Tuition MARTIN de LAMARTINIERE du 2 juin 1761	23
Inventaire après décès de Philippe POTIER du 29 mars 1762	24
Inventaire après décès de Jean François POTIER du 20 avril 1762	26
Avis MARTIN de LAMARTINIERE du 20 avril 1762	28
Émancipation & avis DERET du 12 novembre 1763	29
Avis POTIER du 27 août 1764	30
Avis MARTIN de LA MARTINIERE du 3 mai 1769.....	31
Tuition MERCIER du 29 juillet 1778.....	32
Avis MERCIER du 31 juillet 1781	33
Avis MERCIER du 27 octobre 1781	34
Avis MARTIN de LAMARTINIERE du 4 octobre 1782.....	35
Tuition & avis POTIER du 5 avril 1783	36
Bénéfice d'inventaire POTIER, femme NOËL, du 30 avril 1783	37
Avis POTIER du 3 décembre 1783.....	38
Émancipation & avis MERCIER du 18 mars 1784.....	39
 Famille BUTEL	 40
Inventaire après décès de Jeanne GALAND le 4 septembre 1612	40

Bénéfice d'inventaire GABOURY du 3 décembre 1630	41
Tuition BUTEL (GALAND) du 15 octobre 1635	42
Tuition BUTEL (CRICHAN) du 15 octobre 1635	43
Bénéfice d'inventaire BUTEL du 21 novembre 1635.....	44
Testament de Charles BUTEL du 2 septembre 1652	45
Bénéfice d'inventaire RICHARD du 3 août 1656.....	46
Avis LE RAT du 14 février 1678.....	47
Renonciation PETIT du 4 février 1679.....	48
Contrat de mariage entre Philippe BUTEL & Élisabeth Marie VINCENT le 30 mai 1683 ...	49
Familles DESJARDINS & HEMON	50
Contrat de mariage entre Pierre DESJARDINS & Anne TALLON le 22 juillet 1668	50
Tuition DESJARDINS du 9 juin 1688.....	51
Avis DESJARDINS du 29 décembre 1695	52
Contrat de mariage entre Alexis HEMON & Catherine DESJARDINS le 27 février 1696 ...	53
Tuition HEMON du 8 novembre 1724.....	54
Contrat de mariage entre Pierre Alexis HEMON & Élisabeth Françoise NICAR le 17 janvier 1728	55
Clôture de l'inventaire après décès d'Alexis HEMON du 17 février 1728.....	56
Avis HEMON du 1 ^{er} septembre 1734.....	57
Contrat de mariage entre Denis HEMON & Marie ROUILLON le 25 octobre 1734	58
Avis HEMON du 16 novembre 1735	59
Tuition HEMON du 24 décembre 1749	60
Tuition PINGENET du 11 décembre 1751.....	61
Tuition & avis HEMON du 29 décembre 1767.....	62
Familles TALON & LEBLANC	63
Tuition LEBLANC du 12 septembre 1629.....	63
Inventaire après décès de Claude LEBLANC le 26 septembre 1629	64
Contrat de mariage entre Adrian TALON & Catherine LEBLANC le 12 février 1640	65
Renonciation LEBLANCQ du 20 septembre 1646.....	66
Avis LE BLANC du 13 octobre 1646.....	67
Désistement LEBLANC du 7 novembre 1646	68
Inventaire après décès de Catherine LEBLANC le 9 septembre 1660	69
Contrat de mariage entre Adrian TALLON & Marguerite LEMOYNE le 22 février 1661 ...	70
Avis TALLON du 22 septembre 1666.....	71
Inventaire après décès d'Adrian TALLON le 21 juin 1667	72
Avis TALON du 13 avril 1668	73
Avis TALON du 15 septembre 1668	74
Avis pour mariage TALON du 26 septembre 1668	75
Contrat de mariage entre Jean LUBIN & Marguerite TALLON le 4 octobre 1668	76
Tuition TALLON du 11 juillet 1710.....	77
Clôture de l'inventaire après décès de Jean Antoine TALON du 22 mai 1713	78
Tuition & avis TALLON du 8 février 1717	79

Famille DESEINE**Bénéfice d'inventaire de SEYNE
du 16 avril 1659**

Vu par nous les lettres de bénéfice d'inventaire données à Paris le 2^{ème} jour des présents mois & an, signées par le conseil [VUITON] & scellées, obtenues & impétrées par Nicolas de SEYNE, cordonnier demeurant à Bougival, au nom & comme tuteur naturel d'André de SEYNE, fils de luy & de Claude LE BLANCHET, père & mère ; par lesquelles & pour les causes y contenues, sa Majesté luy aurait permis de se dire, nommer & porter héritier par bénéfice d'inventaire pour son dit fils de défunt Antoine de SEYNE, sergent en la prévôté du dit Bougival ; en cette qualité prendre & appréhender sa succession sans qu'il fut tenu de payer aucune chose & dette d'icelle, sinon jusqu'à la concurrence [...]

Contrat de mariage
entre André DESEINE & Marie Anne DESJARDINS
le 22 novembre 1705 ¹

Furent présents Gilles DESEYNE, cordonnier à Bougival, proche Versailles, étant ce jour à Paris, au nom et comme stipulant pour André DESEINE, son fils, compagnon menuisier à Paris, y demeurant rue de la Verrerie, paroisse St Mery, et de défunte Louise CORNER, sa femme, ses père et mère, pour luy et en son nom d'une part, et Marie Anne DESJARDINS, fille de défunts Pierre DESJARDINS, vivant menuisier, et d'Anne TALON, sa femme, ses père et mère, demeurant rue des Arcis, paroisse Saint Mery, majeure de 27 à 28 ans, aussy pour elle et en son nom d'autre part, lesquelles parties, en la présence et du consentement de leurs parents et amis cy après nommés, savoir de la part du dit André DESEYNE, outre son père, de Louis DECAMPE, vigneron au dit Bougival, étant aussy ce jour à Paris, son frère utérin, et de la part de la dite Marie Anne DESJARDINS, de sieur Jean Antoine TALON, maître peignier tabletier à Paris, et Marie Élisabeth BATILLY, sa femme qu'il autorise, demeurant susdite rue des Arcis, paroisse Saint Mery, ses oncle et tante paternels ² ;

[...]

¹ Contrat devant Me Antoine BELOT : MC/ET/II/354

² Jean Antoine TALON est le frère consanguin d'Anne, donc un oncle maternel plutôt que paternel.

Tuition DESEINE du 13 mars 1737

L'an 1737 le 13 mars, par devant nous Jérôme DARGOUGES sont comparus les parents & amis de Claude, âgé de 21 ans, & Marguerite DESEINE, âgée de 20 ans, enfants mineurs de défunts André DESEINE, maître menuisier à Paris, & Marie Anne DESJARDINS, sa femme, leurs père & mère, savoir :

- *Jean DESEINE, maître cordonnier, oncle paternel,*
- *Louis DECAMPE, vigneron en la paroisse de Bougival près Marly, oncle paternel, ¹*
- *Pierre POULET, maître savetier, oncle maternel à cause de sa femme, ²*
- *Pierre Alexis [EDMOND], maître menuisier, & Philippe [EDMOND], cousins germains maternels, ³*
- *André DESEINE, maître menuisier, frère,*
- *Charles THISON, bourgeois de Paris, oncle maternel, ⁴*
- *& Jean Charles DUQUENET, perruquier, ami,*

tous par Me René François DUPRÉ, procureur en cette Cour, fondé de leur procuration annexée à ces présentes ; lequel, après serment par luy fait pour ses dits constituants, nous a dit, savoir pour les dits DESEINE frère & THISON qu'ils se rapportent à justice pour les nominations ci après, & pour tous les autres qu'ils nomment le dit DESEINE, frère des dits mineurs, leur tuteur pour régir & gouverner leurs personnes & biens, & le dit THISON pour subrogé tuteur.

¹ Fils de Jean DECAMPE & Louise CORNER, grand-mère paternelle des mineurs.

² Antoinette DESJARDINS : cf. la procuration annexe.

³ Signature HEMON.

⁴ A cause de Catherine DESJARDINS, sa femme.

Contrat de mariage
entre Louis André DESEINE & Jeanne Madeleine POTIER
le 2 janvier 1738 ¹

Furent présents Sr Louis André DESEINE, maître menuisier à Paris, y demeurant rue Beaurepaire, paroisse St Sauveur, majeur, fils de défunt André DESEINE, aussy maître menuisier à Paris, et de défunte Marie Anne DESJARDINS, sa femme, pour luy et en son nom d'une part ;

Et sieur Jean François POTIER, maître serrurier à Paris, et Magdeleine AUMONT, sa femme qu'il autorise, demeurant à Paris rue Pavée, susdite paroisse St Sauveur, tant en leur nom que faisant et stipulant pour Jeanne Madeleine POTIER, leur fille, demeurant avec eux, à ce présente et de son consentement d'autre part ;

Lesquels ont fait les traité, clauses et convention qui suivent du mariage espéré entre les dits André DESEINE et Jeanne Madeleine POTIER en la présence de leurs parents et amis cy après nommés, savoir de la part du futur :

- *D^{elle} Jeanne DESEINE, sœur,*
- *Sr Charles THIZON, bourgeois de Paris, oncle maternel à cause de D^{elle} Catherine DESJARDINS, sa femme,*
- *Sr Pierre Alexis HEMON, maître menuisier, cousin germain maternel, et Élisabeth Françoise NICAR, sa femme,*
- *Sr Philippe HEMON, cousin maternel, maître menuisier, et Marguerite MODERAT, sa femme ;²*

Et de la part de la dite D^{elle} future épouse :

- *Sr Guillaume POTIER, Marie Françoise POTIER, frère et sœur,*
- *Sr Philippe POTIER, marchand à Paris, oncle paternel, et D^{elle} Marie Nicole PELUT, sa femme,*
- *Claude Philippe POTIER, bourgeois de Paris, oncle paternel,*
- *Sr Georges AUMONT, maître boulanger, oncle maternel,*
- *Sr Olivier DERET, maître tailleur d'habits, et Marie Marguerite AUMONT, sa femme, tante maternelle,*
- *Louis Olivier DERET, leur fils, cousin germain,*
- *Claude Emmanuel GUILLAUME, marchand mercier, cousin ayant le germain maternel,*
- *Jean Baptiste DUFRESNAY, marchand de fer, cousin ayant aussi le germain maternel,*
- *D^{elle} Marie Louise DELAVILLE, fille marchande lingère, alliée,*
- *Marie Catherine DELANDELLE, cousine germaine,*
- *Nicole Thérèse DELAVILLE, cousine,*
- *Étienne [BREGES], entrepreneur des bâtiments du Roy,*
- *Jeanne PREVOST, femme d'Alexandre DUPLESSIS, bourgeois de Paris, parrain et marraine de la future,*

¹ Me Augustin LOYSON : MC/ET/LXXXV/465

² Pierre Alexis & Philippe HEMON sont les enfants de feu Alexis & Catherine DESJARDINS.

- *Sr DUFRESNAY, marchand mercier, cousin maternel, et Marie Anne GRIMBER, son épouse,*
- *Françoise ANGOT, tante,*
- *M. Anne DESFORGES, avocat en Parlement,*
- *D^{lle} Marie Françoise [JOUA], fille, David Marie JOUA, bourgeois de Paris,*
- *Antoine DELAPLACE, maître limonadier,*
- *D^{elle} Marie Étienne DODEREL, veuve GOUGET, et la D^{elle} sa fille,*
- *le Sr NAVARRE et son épouse,*
- *[...]*

Tous amis des futurs époux.

[...]

**Tuition & avis DESEINE
du 5 mai 1777 ¹**

L'an 1777 le lundi 5 mai 3 heures de relevée, en notre hôtel & par devant nous ANGRAN, chevalier, lieutenant civil, est comparue Jeanne Madeleine POTTIER, veuve de Louis André DESEINE, maître menuisier à Paris, demeurant rue Montorgueil, paroisse St Eustache, assistée de Me CHAPPE, son procureur en cette Cour ; laquelle nous a dit qu'elle nous a présenté sa requête expositive : que le dit Louis André DESEINE, décédé à Paris dans le mois dernier, a laissé 6 enfants d'avec la comparante, savoir :

- *Louis Pierre DESEINE, sculpteur, Étienne DESEINE, architecte, tous 2 majeurs,*
- *Claude DESEINE, aussi majeur, mais sourd & muet de naissance,*
- *Marie Victoire DESEINE, âgée de 20 ans,*
- *Madeleine DESEINE, âgée de 18 ans,*
- *& Marie Antoinette DESEINE, âgée de 17 ans,*

& comme il est nécessaire de pourvoir les dites mineures d'un tuteur & même d'un subrogé tuteur, ainsi que d'un tuteur ad hoc à l'effet de stipuler pour elles dans tous les cas où elles auraient des intérêts opposés à ceux de la comparante, & qu'il est également indispensable de prendre un parti relativement à l'état du dit Claude DESEINE, la dite requête signée du dit Me CHAPPE & demeurée ci annexée, tendant à ce qu'il nous plut permettre à la dite comparante de faire assembler par devant nous au premier jour en notre hôtel les parents & amis des dites mineures, ses filles, & du dit Claude DESEINE pour donner leur avis [...]

Sont aussi comparus :

- 1° *Étienne DESEINE, architecte, demeurant à Paris rue de Verneuil, paroisse St Sulpice, frère des dites mineures & du dit Claude DESEINE muet,*
- 2° *Louis Pierre DESEINE, sculpteur à Paris, demeurant susdites rue & paroisse que son dit frère susnommé, & même degré de parenté des dites mineures & du dit muet,*
- 3° *Sr Claude DESEINE, maître menuisier à Paris, y demeurant rue Neuve St Denis, paroisse St Laurent, oncle paternel,*
- 4° *Sr Jean Noël MERCIER, maître serrurier à Paris, y demeurant rue du Chantre, paroisse St Germain l'Auxerrois, oncle maternel à cause de Marie Catherine POTTIER, sa femme,*
- 5° *Sr Robert Étienne MARTIN de LA MARTINIÈRE, marchand mercier à Paris, y demeurant rue des Deux Ponts, isle Notre Dame, paroisse St Louis, oncle maternel à cause de défunte Françoise POTTIER, sa femme,*
- 6° *Sr Alexis HEMON, maître menuisier à Paris, y demeurant rue de la Tacherie, paroisse St Merry, oncle à la mode de Bretagne du côté maternel, ²*
- 7° *Sr Louis Henry de LA MONTAGNE, maître tailleur à Paris, y demeurant rue de St Martin, paroisse St Merry, cousin germain maternel à cause de Marie Thérèse DERET, sa femme, ³*
- 8° *Sr Pierre Lucien BARNOU, marchand mercier à Paris, y demeurant rue [Cha...], paroisse St Jacques de la Boucherie, ami,*
- 9° *& Sr Guillaume POTTIER, marchand mercier à Paris, y demeurant rue du Petit Carreau, paroisse St Eustache, oncle maternel,*

¹ *Tuition & avis DESEINE & aussi pour l'interdiction du Sr Claude DESEINE – 5 mai 1777*

² *Fils d'Alexis HEMON & Catherine DESJARDINS, grand-tante paternelle des mineures.*

³ *Fille d'Olivier DERET & Marie Marguerite AUMONT, grand-tante maternelle des mineures.*

Lesquels, tous en personne, après serment par eux fait au cas requis, nous ont dit qu'ils sont unanimement d'avis de l'interdiction du dit Claude DESEINE, sourd & muet de naissance, comme incapable de pouvoir gérer & administrer ses personne & biens ; & que la dite veuve, sa mère, soit nommée sa curatrice à la dite interdiction, plus tutrice des dites 3 mineures, ses filles, à l'effet de régir & gouverner leurs personnes & biens ; que le dit Sr Étienne DESEINE, qui à son égard s'en rapporte aussi à justice, soit nommé subrogé tuteur des dites 3 D^{lles} mineures ; & que le dit Sr Claude DESEINE, oncle paternel des dites 3 mineures & du dit interdit, qui à son égard s'en rapporte également à justice, soit nommé & élu tuteur ad hoc tant des dites mineures que du dit Claude DESEINE, sourd & muet, à l'effet de stipuler pour eux dans tous les cas où ils auront des intérêts contraires à ceux de la dite veuve DESEINE, leur mère ; [...]

**Inventaire après décès de Louis André DESEINE
du 9 juin 1777 ¹**

L'an 1777, le lundi 9^{ème} jour du mois de juin, 2 heures de relevée,

A la requête de dame Jeanne Madeleine POTTIER, veuve du sieur Louis André DESEINE, maître menuisier à Paris, y demeurant rue Montorgueuil, paroisse Saint Eustache, en son nom à cause de la communauté de biens d'entre elle et le dit sieur feu son mari, qu'elle se réserve d'accepter ou d'y renoncer ainsi qu'elle avisera dans la suite par conseil ;

Et encore la dite dame veuve DESEINE, au nom et comme curatrice à l'interdiction de Claude DESEINE, son fils majeur et du dit défunt son mari prononcée par la sentence du Châtelet cy après énoncée du 16 mai dernier, insinuée à Paris par [CAGNE] le 2 juin présent mois et signifiée par exploit de Me HAYON de LONGPRÉ, huissier priseur, ce jourd'huy, contrôlée aussy ce jourd'huy ;

Et enfin la dite dame veuve DESEINE, au nom et comme tutrice de Catherine Victoire DESEINE, Madeleine Anne DESEINE et Marie Antoinette DESEINE, ses trois enfants mineurs et du dit défunt sieur son mari ;

Plus à la requête du sieur Pierre Étienne DESEINE, architecte à Paris, y demeurant rue de Verneuil, faubourg Saint Germain, paroisse Saint Sulpice, tant en son nom que comme subrogé tuteur des dites D^{elle} DESEINE, ses trois sœurs mineures ;

Et en présence du sieur Claude DESEINE, maître menuisier à Paris, y demeurant rue Neuve Saint Denis, paroisse St Laurent, au nom et comme tuteur ad hoc tant des dites D^{elle} DESEINE mineures, ses nièces, que du dit sieur Claude DESEINE interdit, son neveu, à l'effet de stipuler pour eux dans tous les cas où ils auraient des intérêts contraires à ceux de la dite dame DESEINE, leur mère ;

La dite dame veuve DESEINE, le dit sieur Étienne DESEINE et le dit sieur Claude DESEINE, oncle, nommés et élus en qualités de curatrice et de tutrice, subrogé tuteur et tuteur ad hoc, par sentence du Châtelet de Paris rendue sur les conclusions de monsieur le procureur du Roy le 16 mai dernier [...] de l'avis des parents et amis des dites trois mineures DESEINE et du dit sieur DESEINE interdit, lesquelles charges les dits dame veuve DESEINE, sieur Étienne DESEINE et sieur Claude DESEINE, ont chacun à leur égard accepté par acte du 2 juin du présent mois, étant ensuite de la dite sentence qui est enregistrée de Me MOUSSET, greffier de la Chambre civile du dit Châtelet ;

Les dits Sr Claude DESEINE interdit, sieur Étienne DESEINE, sieur Louis Pierre DESEINE, Catherine Victoire DESEINE, Madeleine Anne DESEINE et Marie Antoinette DESEINE, mineures, frères et sœurs, habiles à se dire et porter héritiers, chacun pour un sixième, du dit défunt sieur Louis André DESEINE, leur père ;

[...] dans lequel corps de logis le dit sieur DESEINE est décédé le 29 avril dernier, et où sont actuellement les dites parties et officiers [...]

¹ Me Louis François de ST PAUL : MC/ET/XIX/826

Titres et papiers

Premièrement l'expédition en papier du contrat de mariage du dit feu sieur Louis André DESEINE et de la dite dame Jeanne Madeleine POTIER, son épouse, à présent sa veuve, passé devant Me LOYSON, notaire à Paris qui en a gardé minute, et son confrère le 2 janvier 1738, par lequel [...] ; inventorié 1

Item l'extrait d'un acte passé devant Me LA PILLE, notaire à Paris, et son confrère le 16 septembre 1762, contenant liquidation et partage tant des biens des successions de défunt sieur Jean François POTIER et de Philippe POTIER, que de ceux de la communauté qui a été entre le dit Sr Jean François POTIER et Marie Madeleine AUMONT, son épouse, entre la dite Marie Madeleine AUMONT, veuve du dit sieur Jean François POTIER, en son nom à cause de la dite communauté d'une part, sieur Guillaume POTIER, marchand mercier, bourgeois de Paris, les dits sieur et dame DESEINE à cause d'elle, sieur Claude Emmanuel GUILLAUME, au nom et comme fondé de la procuration du sieur Pierre Louis POTIER, sieur Jean Noël MERCIER et Marie Catherine POTIER, sa femme, de lui autorisée, et sieur Robert Étienne MARTIN de LA MARTINIÈRE, au nom et comme tuteur de Marie MARTIN de LA MARTINIÈRE, sa fille mineure et de défunte Françoise POTIER, sa femme ;

Les dits sieurs POTIER, dames DESEINE et MERCIER, et mineure MARTIN de LA MARTINIÈRE par représentation de la dite feuë dame sa mère, héritiers, chacun pour un cinquième, du dit défunt sieur Jean François POTIER, leur père et aïeul, lequel était légataire universel du dit feu Sr Philippe POTIER, son frère, suivant son testament olographe déposé avec les codicilles étant ensuite à Me LA PILLE, notaire, le 24 février 1762, dûment contrôlé et insinué ; et encore les dits sieur Pierre Louis POTIER, dames DESEINE et MERCIER, légataires particuliers du dit feu sieur Philippe POTIER, leur oncle, suivant ses testament et codicilles sus énoncés [...] ; 2

**Clôture de l'inventaire après décès de Louis André DESEINE
du 31 juillet 1777 ¹**

Du 31 des dits mois et an est comparue Jeanne Madeleine POTIER, veuve de Louis André DESEINE, maître menuisier à Paris, laquelle a affirmé véritable l'inventaire fait à sa requête par Me de St PAUL et son confrère, notaires à Paris, le 9 juin dernier et jours suivants, tant en son nom à cause de la communauté de biens qui a été entre elle et le dit défunt, son mary, qu'elle s'est réservé d'accepter ou y renoncer, que comme curatrice à l'interdiction de Claude DESEINE, leur fils majeur ², et comme tutrice de Catherine Victoire, Madeleine Anne et Marie Antoinette DESEINE, leurs filles mineures ; requête d'Estienne DESEINE, architecte à Paris, tant en son nom que comme subrogé tuteur des dites mineures, ses sœurs ; plus à la requête de Louis Pierre DESEINE, sculpteur à Paris ; les dits susnommés frères et sœurs héritiers chacun pour un sixième de leur père ; plus en la présence de Claude DESEINE, maître menuisier à Paris ³, tuteur ad hoc des dites mineures et du dit interdit pour les cas opposés à la dite veuve DESEINE ; le dit inventaire tenu pour clos

¹ Registre de clôtures d'inventaires après décès fait au Châtelet de Paris de 1774 à 1785 : Y//5329

² En Jurisprudence civile, l'interdiction est l'action d'ôter à quelqu'un la libre disposition de ses biens, et même de sa personne, quand on reconnaît qu'il est en état d'imbécillité, de démence, ou de fureur : l'interdiction de Claude DESEINE, qui est sourd-muet, s'explique sans doute par son infirmité.

³ Claude DESEINE est le frère du défunt Louis André, l'oncle des héritiers.

Contrat de mariage
entre Pierre DURAND & Catherine Victoire DESEINE
le 5 septembre 1782 ¹

Par devant les conseillers du Roy, notaires au Châtelet de Paris, soussignés,

Furent présents sieur Pierre DURAND, maître menuisier à Paris, y demeurant rue & chaussée d'Antin, paroisse Saint Eustache, fils de défunts sieur Jean Pierre DURAND, maître menuisier en la paroisse de Touffreville en Vexin, et de Marie Anne FOURNIER, sa femme, stipulant le dit sieur DURAND fils pour lui et en son nom, d'une part ;

& dame Jeanne Madeleine POTIER, veuve du sieur Louis André DESEINE, maître menuisier à Paris, y demeurant rue Neuve & paroisse Saint Sauveur, stipulant pour D^{elle} Catherine Victoire DESEINE, sa fille majeure et du dit défunt sieur son mari, demeurant avec la dite dame sa mère susdites rue & paroisse, à ce présente & de son consentement, aussi pour elle et en son nom, d'autre part ;

Lesquelles parties, pour raison du mariage proposé entre le dit sieur DURAND & la dite D^{elle} DESEINE, dont la célébration se fera incessamment en face d'Église, ont reconnu en avoir arrêté le traité, accords & conventions civiles, ainsi qu'il suit en présence de sieur Claude DESEINE, sculpteur, sieur Étienne DESEINE, architecte, ancien pensionnaire du Roi, D^{elle} Anne Madeleine DESEINE, fille majeure, frères & sœur de la future épouse ;

Me Nicolas Jean Baptiste BOUTEAU, ancien avocat au Parlement, dame Marie Françoise BERTHAULT, veuve du sieur Edme DUMONT, sculpteur de l'Académie royale de sculpture et de peinture, D^{elle} Élisabeth AUMONT, épouse du sieur Alexandre Nicolas LEMOINE, marchand orfèvre à Paris ;

D^{elle} Geneviève Charlotte LEBLANC, fille majeure, & D^{elle} Adélaïde Marie Catherine GUIDEL, fille mineure, ces 5 derniers amis de la dite D^{elle} future épouse ;

[...]

¹ Contrat devant Me SAINT PAUL : MC/ET/XIX/855

Avis DESEINE du 28 juillet 1785 ¹

L'an 1785 le 28 août, par devant nous Denis François ANGRAN DALLERAY, chevalier & lieutenant civil au Châtelet de Paris, sont comparus les parents & amis de Claude André DESEINE, majeur interdit par sentence du Châtelet de Paris rendue sur les conclusions du ministère susdit le 16 mai 1777, homologative de l'avis des parents & amis du dit DESEINE, insinuée le 2 juin de la même année & signifiée le 9 du même mois ; le dit Claude André DESEINE héritier pour un sixième sous bénéfice d'inventaire du Sr Louis André DESEINE, maître menuisier à Paris, son père, suivant les lettres par luy obtenues conjointement avec ses frères & sœurs en la chancellerie du Palais à Paris le 6 août 1777, insinuées le 9 & entérinées par sentence du Châtelet de Paris du 11, le tout du même mois d'août ; les dits parents & amis comparant, savoir :

- *dame Jeanne Madeleine POTIER, veuve du dit Sr Louis André DESEINE, mère du dit Claude André DESEINE & curatrice à son interdiction, [nommée] à cette qualité de l'avis des dits parents & amis du dit interdit homologué par la sentence du dit jour 16 mai 1777, [...]*
- *Sr Pierre DURAND, marchand de bois & maître menuisier à Paris, frère du dit interdit à cause de D^{lle} Catherine Victoire DESEINE, son épouse,*
- *Sr Louis Pierre DESEINE, sculpteur du Roy & membre de son académie, frère du dit interdit,*
- *[...], amis,*

tous comparant par Me Jacques Guillaume Gabriel CHAPPE, procureur au Châtelet de Paris, fondé de leur procuration annexée à ces présentes ; lequel, après serment par luy fait au cas requis, nous a dit pour ses constituants auxquels la dite dame veuve DESEINE a exposé qu'après le décès du dit Sr Louis André DESEINE, son mari, il a été procédé à l'inventaire des biens & effets par luy délaissés & à la vente du mobilier [...]

¹ Cet avis, extrait du registre de la seconde quinzaine de juillet, est daté du 28 juillet dans le titre, mais sans doute par erreur du 28 août dans le texte.

**Avis DESEINE interdit
du 29 avril 1790**

L'an 1790 le 29 avril, par devant nous Antoine Omer TALON, chevalier, lieutenant civil au Châtelet de Paris, sont comparus les parents & amis de Claude DESEINE, sourd & muet de naissance, fils de défunt Louis André DESEINE, maître menuisier à Paris, & de dame Jeanne POTIER, à présent sa veuve, savoir :

- *la dite veuve DESEINE, au nom & comme curatrice à l'interdiction du dit Claude DESEINE, nommée à la dite qualité par sentence homologuée de l'avis des parents & amis du dit Claude DESEINE rendue au Châtelet le 16 mai 1777, expédiée par Me MORISSET & insinuée par CAGUE le 2 juin suivant,*
- *Claude DESEINE, maître menuisier à Paris, oncle,*
- *Louis Pierre DESEINE, sculpteur de l'Académie royale, frère,*
- *Pierre DURAND, maître menuisier,¹*
- *[...], tous amis,*

comparant tous par Me [...], procureur au Châtelet de Paris, fondé de leur procuration annexée à ces présentes ; lequel, après serment par lui fait au cas requis, nous a dit pour ses constituants qu'ils ont pris connaissance des forces & charges de la succession de dame Anne Marguerite DESEINE, décédée veuve du Sr Nicolas Jean Baptiste GOMBAULT, maître vitrier à Paris, tante du dit DESEINE interdit, & dont il est habile à se porter héritier pour un douzième, & qu'ayant reconnu que la dite succession serait plus onéreuse que profitable au dit Claude DESEINE, ils sont unanimement d'avis que la dite veuve DESEINE, en sa dite qualité, soit autorisée à renoncer purement & simplement à la dite succession de la dite veuve GOMBAULT [...]

¹ Beau-frère à cause de Catherine Victoire DESEINE, son épouse.

Familles POTIER & AUMONT

Contrat de mariage entre Guillaume POTIER & Catherine BUTEL le 14 juin 1676 ¹

Furent présents Guillaume POTIER, maître serrurier à Paris, y demeurant rue Pavée, paroisse St Sauveur, fils de défunt Jean POTIER, marchand [...], & de Jeanne TRUBERT, jadis sa femme, ses père & mère, pour luy & en son nom, d'une part ;

& Sr Rolland BUTEL, marchand bourgeois de Paris, & Marie DAMOUR, sa femme, de luy autorisée pour l'effet des présentes, au nom & comme stipulant en cette partie pour Catherine BUTEL, leur fille, demeurant rue Montmartre, paroisse St Roch, la dite fille à ce présente de son consentement, pour elle & en son nom, d'autre part ;

lesquelles parties volontairement, en la présence de leurs parents & amis pour ce assemblés, savoir [de la part] du dit POTIER :

- *Mre Claude TRUBERT, prêtre habitué en l'église St Eustache, ~~son frère~~, ²*
- *Julien TRUBERT, sous prieur des religieux du prieuré St Jean en l'Isle lès Corbeil, ordre de Malte, son oncle, ³*

& de la part de la dite fille :

- *Marie BUTEL, veuve de feu Pierre HENRION, vivant [...], sa sœur,*
- *Sr Philippe BUTEL, marchand bourgeois de Paris, son frère,*
- *Claude Philippe BUTEL, sous diacre, son frère,*

ont reconnu [...]

¹ Me Gilles ROUSSEL : MC/ET/LXXXI/111

² Cf. son testament du 6 juin 1681.

³ Prieuré près de Corbeil en Essonne.

**Testament de Claude TRUBERT
du 6 juin 1681 ¹**

Au nom du père & du fils & du St Esprit, amen

Aujourd'hui 6^{ème} jour de juin 1681, j'ai, Mre Claude TRUBERT, prêtre habitué en l'église St Eustache à Paris, après par la grâce [de] Dieu célébré la Ste messe & m'être signé du signe de la Ste croix, sain par la grâce de Dieu de corps & d'esprit, allant & venant à mes affaires, craignant d'être surpris de la mort reconnue nous étant certaine, mais l'heure d'icelle incertaine, priant Dieu tout puissant par la mort & passion de son cher fils, Jésus Christ, & par les [...] de sa miséricorde, me pardonner mes fautes & péchés, quand il luy plaira faire la séparation de mon corps & âme, suppliant de tout mon cœur la glorieuse vierge Marie, sa mère, St Michel archange, St Jean Baptiste, Ste Élisabeth, St Pierre, St Paul, St Jean évangéliste, St Claude mon patron, St Martin, Ste Anne, tous les saints & saintes de la cour céleste, qu'ils intercèdent pour moi à l'heure de ma mort, soussigné & confessé avoir fait mon testament de dernière volonté en la forme & manière qui ensuit ; & veux & désire qu'il sorte de son plein & entier effet & soit exécuté de point en point s'il ne se trouve ci après autres actes à ce contraires [...] ; & veux qu'il soit accompli comme s'il était fait par devant notaire, étant écrit de ma main.

Premièrement, quand il plaira au bon Dieu m'appeler de cette vie à l'autre, je désire que mon corps soit inhumé dans l'église St Eustache, dans la cour de la chapelle St Jean Baptiste [...], y ayant été chapelain 39 ans ², si je meurs à Paris ; si je meurs au pays du Maine, je désire que mon corps soit inhumé dans l'église de Chevaigné, ma paroisse, sous la coursive de la dite église ³ ; pour ce qui est de mes funérailles, je mets cela à la volonté de mon exécuteur ci-après nommé, sans toutefois qu'il y ait [aucune] chose superflue, & désire que la messe soit dite mon corps présent.

Item, je désire que toutes mes dettes auparavant toutes choses soient payées, qui se pourront trouver par écrit ou autrement, étant équitablement dues, sans aucun retard [...]

Item, je veux & désire qu'il soit donné, lorsqu'on [célébrera] mes services, 5 [...] en pain cuit aux pauvres de la paroisse de Chevaigné & autres qui s'y trouveront pour prier Dieu pour moi.

Item, je veux & désire qu'il soit dit après mon décès le plus tôt que faire se pourra 6 services à 3 hautes messes aux vigiles & laudes des morts selon l'ordre accoutumé en la dite église de Chevaigné ; il sera payé pour les dits services 20 livres & 40 sols [...]

Item, je veux & désire qu'il soit dit & célébré incontinent après mon décès un annuel ⁴ de messes basses dans la dite église de Chevaigné, tant pour le repos de mon âme que de mon père, mes frères & sœurs, parents & amis trépassés ; je veux & désire que mon dit annuel soit dit & célébré par Mre Michel LOYSON, mon neveu ⁵, prêtre, & [...] mon neveu, Mre Antoine TRUBERT, prêtre, [...] : ils diront tous deux alternativement [...]

Item, je veux & lègue à Mre Claude Philippe BUTEL, prêtre, fils de feu Roland BUTEL, mon hôte, pour récompenser des bons offices qui m'ont été rendus dans sa maison, &

¹ Testament reçu par Me Denis LEBEUF le 8 décembre 1683 : MC/ET/X/200

² On peut en déduire que Claude est âgé d'au moins 60 ans.

³ La famille TRUBERT est originaire de Chevaigné-du-Maine en Mayenne.

⁴ Se dit d'une ou de plusieurs messes que l'on fait dire tous les jours pendant une année pour une personne morte, à compter du jour de la mort.

⁵ Fils d'Aignan & Françoise TRUBERT.

assistance que j'ai reçues dans plusieurs maladies qui m'y sont arrivées, la somme de 200 livres [...]

Item, je veux & désire que les meubles qui se trouveront en ma chambre appartenant à mon hôte luy soient rendus à sa parole [...]

Item, je laisse & lègue à Mre Antoine TRUBERT, prêtre, mon neveu, fils de Guillaume TRUBERT, notaire royal, mon frère, ma maison au moulin d'Hauteville¹ composée [...]

Item, je laisse & lègue aux pauvres [...] de la paroisse de Chevaigné 30 livres, desquels on en donnera 10 livres à la femme de Julien TRUBERT, tisserand, qui est nommée Jeanne.

Item, je veux & désire que le dit TRUBERT ne paye que 60 sols de rente du contrat de constitution qu'il me doit [...]

Pour exécuteur testamentaire de mon dit testament, je lègue & laisse frère Julien TRUBERT, prêtre religieux de l'ordre de Malte, sous prieur de St Jean en l'Isle lès Corbeil², mon frère & légataire universel de ce qu'il se pourra trouver dans ma chambre à Paris de meubles & autres choses [...] ; au pays du Maine, je laisse pour exécuteur de mon dit testament, attendu l'incommodité de mon frère Guillaume, notaire royal, Mre Michel LOYSON, prêtre, mon neveu, [...]

¹ Le Moulin d'Hauteville est un hameau au sud de Chevaigné.

² Prieuré près de Corbeil en Essonne.

Contrat de mariage
entre Jean François POTIER & Magdeleine AUMONT
le 29 avril 1714¹

Furent présents Jean François POTIER, maître serrurier à Paris, demeurant rue Pavée, paroisse St Sauveur, fils de Guillaume POTIER, de même profession, & de Catherine BUTEL, sa femme, ses père & mère, d'eux pour ce présent, demeurant susdite rue Pavée, paroisse St Sauveur, la dite femme de son dit mari autorisée à l'effet des présentes, assisté & de leur consentement, pour luy & en son nom, d'une part ;

Edme AUMONT, maître boulanger à Paris, & Magdeleine HUGUENET, sa femme, qu'il autorise à l'effet des présentes, demeurant rue Montorgueil, susdite paroisse St Sauveur, stipulant pour Magdeleine AUMONT, leur fille, à ce présente & de son consentement, pour elle & en son nom, d'autre part ;

lesquelles parties, en la présence & de l'avis & conseil de leurs parents & amis ci après nommés, savoir de la part du dit Sr POTIER :

- *sieur Claude POTIER & Philippe POTIER, bourgeois de Paris, ses frères,*
- *Claude Philippe POTIER & Simon POTIER, tous deux serruriers à Paris, aussi frères,*
- *Dam^{lle} Élisabeth Marie VINCENT, veuve du Sr Philippe BUTEL, marchand bourgeois de Paris, sa tante maternelle,*
- *Marie BUTEL, veuve de Pierre HENRION, aussi tante,*
- *Marie Magdeleine TRUBERT, veuve RUBIN, mathématicien, cousine,²*
- *Nicolas VANOME, maître perruquier, & Françoise RUBIN, sa femme,³*
- *Dam^{lle} Hélène VINCENT de JAINVILLE, fille majeure, alliée,*
- *Me Nicolas TERRIER, conseiller du Roy, rapporteur référendaire à la chancellerie, autre allié,*
- *Dam^{lle} Françoise BERGER, fille, amie,*
- *[...], tous amis,*

& de la part de la dite Magdeleine AUMONT :

- *Marie AUMONT, fille, sœur,*
- *Edmée [RICHARAY / LECHARNY], veuve de Renée PLANCHON, marchand de vins à Paris, cousine maternelle,⁴*
- *Guillaume de BAIZE, maître tapissier, cousin,*
- *Me César Vincent LE FRANÇOIS, conseiller du Roy, commissaire au Châtelet, ami,*
- *[...], amis*

Ont reconnu & confessé avoir fait [...]

¹ Contrat devant Me GAILLARDIE : MC/ET/XV/459

² Sans doute apparentée à Jeanne TRUBERT, grand-mère paternelle de Jean François POTIER.

³ Décédé après 1740.

⁴ Cf. la clôture de l'inventaire après décès de René PLANCHON du 20 mai 1715.

Contrat de mariage
entre Olivier DERET & Marie Marguerite AUMONT
le 8 juillet 1720 ¹

Furent présents Me Olivier DERET, maître tailleur d'habits à Paris, y demeurant rue Tire Boudin, paroisse St Sauveur, fils de Claude DERET, concierge de monsieur DANDILLY, & Marguerite TRAYON, sa femme, ses père & mère, demeurant ordinairement en la paroisse d'Andilly proche Montmorency ², étant ce jour à Paris, d'eux pour ce présents autorisé, pour luy & en son nom, d'une part ;

& Edme AUMONT, maître boulanger à Paris, & Marguerite HUGUENET, sa femme ³, de luy autorisée à l'effet des présentes, demeurant rue Montorgueil, paroisse St Sauveur, au nom & comme stipulant en cette partie pour Marie Marguerite AUMONT, leur fille, à ce présente & de son consentement, pour elle & en son nom, d'autre part ;

Lesquels, en la présence & du consentement de leurs parents ci après nommés, savoir :

- Louis DERET, faiseur de bas au métier, frère du dit Olivier DERET,

& de la part de la dite Marie Marguerite AUMONT :

- Jean François POTIER & Magdeleine AUMONT, sa femme, ses beau-frère & sœur,

- Jacqueline HUGUENET, sa tante maternelle,

- Sr Louis GUILLAUME, maître d'hôtel de Mgr le prince d'Auvergne, cousin paternel, & D^{lle} Anne Catherine MALATIÉ, sa femme,

- Philippe POTIER, marchand bourgeois de Paris, & Sr Charles ARNOULT, bourgeois de Paris, amis,

ont volontairement reconnu & confessé [...]

¹ Contrat devant Me GAILLARDIE : MC/ET/XV/513

² Communes du Val-d'Oise.

³ L'épouse d'Edme AUMONT se prénomme habituellement Magdeleine.

**Inventaire après décès de Guillaume POTIER & Catherine BUTEL
le 26 février 1724 ¹**

L'an 1724 le samedi 26 février 2 heures de relevée, à la requête de Me Claude POTIER, contrôleur des gabelles au dépôt du sel en la ville St Benoît du Sault, y demeurant, représenté par sieur Philippe POTIER, marchand bourgeois de Paris, y demeurant rue Montorgueil, paroisse St Sauveur, au nom & comme fondé de sa procuration spéciale à l'effet des présentes passée [...] le 16 des présents mois & an [...] ;

comme aussi à la requête de :

- *sieur Jean François POTIER, maître serrurier à Paris, y demeurant rue Pavée, quartier Montorgueil, paroisse St Sauveur,*
- *sieur Philippe POTIER susnommé,*
- *sieur Claude Philippe POTIER, bourgeois de Paris, susdites rue Pavée & paroisse,*
- *& sieur Simon Antoine POTIER, aussi bourgeois de Paris, y demeurant rue Perigieux Marais du Temple, paroisse St Nicolas des Champs ;*

les dits sieurs Claude, Jean François, Philippe, Claude Philippe & Simon Antoine POTIER, frères, habiles à se dire & porter héritiers, chacun pour un cinquième, de défunts sieur Guillaume POTIER, bourgeois de Paris, & Catherine POTELE, sa femme, leurs père & mère.

A été par les conseillers du Roy, notaires au Châtelet de Paris soussignés, fait inventaire & description fidèle de tous & chacun des biens [...] trouvés & étant ès lieux où la dite Catherine BUTEL, au jour de son décès veuve du dit sieur POTIER, est décédée le 8 des présents mois & an en une maison sise susdite rue Pavée [...], n'ayant été fait aucun inventaire après le décès du dit sieur POTIER, & sa dite veuve ayant joui jusqu'à son décès de tous les effets par luy délaissés, le tout montré & mis en évidence par le dit Claude Philippe POTIER, qui demeurait avec la dite défunte ès lieux [...]

¹ Me Guillaume PILLON : MC/ET/LXXXV/406

Tuition AUMONT du 11 mai 1743

L'an 1743 le 11 mai, par devant nous Hierosme DARGOUGES, chevalier, sont comparus les parents & amis de François Josse AUMONT, âgé de 8 ans & demi, Guillaume AUMONT, âgé de 6 ans, Jean Baptiste AUMONT, âgé de 3 ans, & de Françoise AUMONT, âgée de 18 mois, le tout ou environ, enfants mineurs de Georges AUMONT, maître boulanger à Paris, & de défunte Françoise ANGOT, sa femme, savoir :

- *le dit Georges AUMONT, père,*
- *Jean François POTTIER, maître serrurier à Paris, oncle paternel à cause de Madeleine AUMONT, sa femme,*
- *Olivier DERET, maître tailleur d'habits à Paris, oncle paternel à cause de Marie Marguerite AUMONT, sa femme,*
- *Charles TROQUET, maître charcutier à Paris, oncle maternel à cause d'Anne ANGOT, sa femme,*
- *Jean Baptiste BRISSET, marchand épicier à Choissy sur Estiollles, oncle maternel à cause de Marie Madeleine ANGOT, sa femme,¹*
- *Pierre VALLET, maître charcutier à Paris, Claude LA VILLE, maître boutonier à Paris, & Antoine LIONNET, maître cordonnier à Paris, amis,*

tous par Me Jean François Nicolas LE BEUF, procureur en cette Cour, fondé de leur procuration annexée à ces présentes ; lequel, après serment fait au cas requis, nous a dit pour ses constituants qu'ils sont d'avis que le dit Georges AUMONT soit élu tuteur aux dits mineurs, ses enfants, & pour subrogé tuteur le dit Charles TROQUET, lesquels de leur part s'en rapportent à justice.

¹ Sans doute Soisy-sur-Étiolles, aujourd'hui Soisy-sur-Seine, dans le département de l'Essonne.

Tuition POTIER du 17 décembre 1749

L'an 1749 le 17 décembre, par devant nous Hierosme DARGOUGES, chevalier, sont comparus les parents & amis de Marie Anne Agnès, âgée de 2 ans, Philippe Guillaume POTIER, de 8 mois, le tout ou environ, enfants de Guillaume POTIER, marchand bourgeois de Paris, & de défunte Marie Agnès SAGOT, sa femme, savoir :

- *le dit POTIER, père,*
- *Me Philippe SAGOT, conseiller du Roy, commissaire général de la voirie de Paris, aïeul maternel,*
- *Jean Étienne NOISEUX, marchand boucher, oncle maternel,*
- *Michel SAGOT, aussi marchand boucher, oncle,*
- *Gabriel François SAGOT, aussi marchand boucher, cousin germain,*
- *Philippe POTIER, marchand bourgeois de Paris, oncle, ¹*
- *Jean François POTIER, maître serrurier, oncle, ²*
- *Georges PICARD, marchand apothicaire à Paris, beau-frère à cause de Marie Marguerite SAGOT, sa femme,*

tous par Me Jean François Nicolas LEBOEUF, procureur en cette Cour, fondé de leur procuration annexée à ces présentes ; lequel, après serment fait au cas requis, nous a dit pour ses constituants qu'ils sont d'avis que le dit POTIER soit élu tuteur aux dits mineurs, ses enfants, & pour subrogé tuteur le dit Sr Philippe SAGOT ; lesquels de leur part s'en rapportent à justice.

¹ Philippe POTIER est l'oncle de Guillaume, donc le grand-oncle des mineurs.

² Jean François POTIER est l'aïeul paternel des mineurs.

Tuition DERET du 13 décembre 1757

L'an 1757 le 13 décembre sont comparus les parents & amis de Jean Baptiste Augustin, âgé de 9 ans passés, Nicolas Charles, âgé de 8 ans & demi, Jean Louis, âgé de 3 ans & demi, & Ange Sylvain, âgé de 14 mois ou environ, enfants du Sr Louis DERET, maître tailleur d'habits à Paris, & de feu Marie Madeleine VILLAIN, sa femme, savoir :

- *le dit DERET, père,*
- *Louis Henry LAMONTAGNE, maître tailleur, oncle paternel à cause de Marie Thérèse DERET, sa femme,*
- *Georges AUMONT, maître boulanger, grand-oncle paternel,*
- *Philippe DEROLINE, maître tailleur,¹*
- *Guillaume POTIER, marchand, & Louis André DESEINE, maître menuisier, cousins paternels,*
- *Jean Baptiste François PINARD, huissier ordinaire en la Chambre des comptes, ami, à défaut de parents maternels,*

tous par Me Charles GAUTIER, procureur en la dite Cour, fondé de leur procuration demeurée ci jointe ; lequel, après serment par luy fait pour ses constituants, [nous a dit] qu'ils sont d'avis que le dit DERET soit tuteur des mineurs, ses enfants, à l'effet de régir & gouverner leurs personnes & biens, & le dit PINARD leur subrogé tuteur [...]

¹ A cause de Marie Marguerite VILLAIN, sa femme.

**Tuition MARTIN de LAMARTINIÈRE
du 2 juin 1761**

L'an 1761 le 2 juin sont comparus les parents & amie de Marie, mineure âgée de 6 mois, fille de Robert Étienne MARTIN de LAMARTINIÈRE, marchand mercier à Paris, & de feu Françoise POTIER, sa femme, savoir :

- *le dit de LAMARTINIÈRE, père,*
- *Guillaume POTIER, marchand bourgeois de Paris, oncle maternel,*
- *Me Jean Noël MERCIER, maître serrurier, autre oncle maternel à cause d'Antoinette POTIER, sa femme,¹*
- *Claude DELAN, marchand de vin à Paris & l'un des 25 marchands privilégiés du Roy, cousin paternel,*
- *Louis SAUVAGE, maître ciseleur, cousin paternel,*
- *François Germain PILLON, marchand bourgeois de Paris,*
- *Antoine Claude Étienne NOËL, bourgeois de Paris,*
- *& Lamy François DAUMONT, marchand bourgeois de Paris, les derniers nommés amis,*

tous par Me Jean [...], procureur au Châtelet, fondé de leur procuration demeurée ci jointe ; lequel, après serment fait pour ses constituants, nous a dit qu'ils sont d'avis que le dit Sr de LAMARTINIÈRE soit tuteur de la dite mineure, sa fille, à l'effet de régir & gouverner ses personne & biens ; & le dit POTIER, oncle maternel, son subrogé tuteur, s'en étant tous deux rapportés à justice.

¹ Prénommée d'habitude Marie Catherine plutôt qu'Antoinette.

**Inventaire après décès de Philippe POTIER
du 29 mars 1762 ¹**

L'an 1762 le lundi 29 mars 2 heures de relevée, à la requête de demoiselle Marie Louise DELAVILLE, fille majeure ², marchande lingère à Paris, y demeurant rue des Deux Portes, paroisse St Sauveur, au nom & comme exécutrice du testament & ordonnance de dernière volonté de défunt Sr Philippe POTIER, ancien marchand mercier à Paris, par luy fait olographe le 24 octobre 1757, déposé, ainsi que les codicilles étant ensuite en date du 12 novembre au dit an, 15 février & 3 juin 1758 & 20 avril 1761, à LA PILLE, un des notaires soussignés, par la dite D^{lle} DELAVILLE suivant l'acte du 24 février dernier, vus au greffe des insinuations du Châtelet de Paris par DELOBEL & contrôlé par BLONDELU le 27 février de la présente année.

Comme aussi à la requête de :

- *Sr Simon Antoine POTIER, bourgeois de Paris, y demeurant rue de Montorgueil, paroisse St Eustache, habile à se porter héritier pour moitié du dit défunt Philippe POTIER, son frère ou son légataire particulier suivant son testament susnommé ;*
- *Sr Guillaume POTIER, marchand mercier, demeurant à Paris, rue des Petits Carreaux, paroisse St Eustache ;*
- *Sr Louis André DESEINE, maître menuisier à Paris, & D^{lle} Jeanne Madeleine POTIER, son épouse, qu'il autorise à l'effet des présentes, demeurant à Paris rue Montorgueil, paroisse St Eustache ;*
- *Sr Pierre Louis POTIER, dragon dans le régiment du Colonel général, compagnie générale, représenté par Sr Claude Emmanuel GUILLAUME, marchand mercier à Paris, [...]*
- *Sr Jean Noël MERCIER, maître serrurier à Paris, & D^{lle} Marie Catherine POTIER, son épouse, qu'il autorise à l'effet des présentes, demeurant à Paris rue du Chantre, paroisse St Germain l'Auxerrois ;*
- *& Sr Robert Étienne MARTIN de LA MARTINIÈRE, marchand mercier à Paris, y demeurant rue des deux Ponts, isle & paroisse St Louis, au nom & comme tuteur de D^{lle} Marie MARTIN de LA MARTINIÈRE, enfant mineure de luy & de défunte D^{lle} Françoise POTIER, son épouse, élu en la dite qualité de l'avis des parents & amis de la dite D^{lle} mineure, homologué par sentence du dit Châtelet du 2 juin 1761 ; vu laquelle charge il a accepté par acte du 3 des dits mois & an [...]*

Les dits Srs Guillaume & Pierre Louis POTIER, les dites dames DESEINE & MERCIER, de leur chef, & la dite mineure de LA MARTINIÈRE par représentation de la dite D^{lle} sa mère, habiles à se dire & porter héritiers, chacun pour un cinquième, de défunt Sr Jean François POTIER, ancien maître serrurier à Paris, leur père & aïeul, lequel était habile à se porter héritier pour l'autre moitié du dit feu Sr Philippe POTIER, son frère ou légataire universel, institué suivant le testament ci-dessus daté & énoncé ; & encore le dit Sr Pierre Louis POTIER, les dites dames DESEINE & MERCIER, légataires particuliers du dit feu Sr Philippe POTIER, leur oncle ;

& en présence, en tant que de besoin, de D^{lle} Marie Madeleine AUMONT, veuve du dit Sr Jean François POTIER, avec lequel elle était commune en biens, demeurant à Paris rue Beaurepaire, paroisse St Sauveur.

¹ Me Simon LA PILLE : MC/ET/LXXXV/569

² Fille d'Adrien & Nicole PELUT, remariée ensuite à Philippe POTIER.

Suivent les papiers

Premièrement l'expédition grossoyée de l'inventaire fait par Me LOYSON, notaire à Paris, & son confrère, le 12 octobre 1753 & jours suivants ¹ après le décès de D^{lle} Nicolle PELUT, épouse du dit Sr Philippe POTIER, & avant veuve du Sr Adrien DELAVILLE, chef de fruiterie de Madame la Dauphine, tant à cause de la communauté de biens qui avait été entre luy & la dite D^{lle} son épouse que comme son donataire entre vifs d'une part d'enfant, suivant leur contrat de mariage passé devant Me DELAFOSSE & son confrère, notaires à Paris, le 18 mai 1717, insinué le 16 mars de l'année suivante ; & à la requête de la dite D^{lle} DELAVILLE comparante, habile à se dire & porter seule & unique héritière de la D^{lle} Nicole PELUT, sa mère ; tout le contenu duquel inventaire est resté en la possession du dit feu Sr POTIER ; [...] ; la dite expédition inventoriée 1

¹ En réalité, cet inventaire date du 12 octobre 1743 & non 1753.

**Inventaire après décès de Jean François POTIER
du 20 avril 1762 ¹**

L'an 1762 le mardi 20 avril 2 heures de relevée.

A la requête de D^{lle} Marie Madeleine AUMONT, veuve de sieur Jean François POTIER, ancien maître serrurier à Paris, y demeurant à Paris rue Beaurepaire, paroisse St Sauveur, en son nom à cause de la communauté de biens qui a été entre le dit défunt Sr son mari & elle, qu'elle se réserve d'accepter ou y renoncer ainsi qu'elle avisera ci après par conseil.

Comme aussi à la requête de :

- *sieur Guillaume POTIER, marchand mercier, demeurant à Paris rue des Petits Carreaux, paroisse St Eustache ;*
- *sieur Louis André DESEINE, maître menuisier à Paris, & D^{lle} Jeanne Madeleine POTIER, son épouse, qu'il autorise à l'effet des présentes, demeurant rue Montorgueil, paroisse St Eustache ;*
- *sieur Pierre Louis POTIER, dragon dans le régiment du Colonel général, compagnie générale, représenté par sieur Claude Emmanuel GUILLAUME, marchand mercier à Paris, [...]*
- *sieur Jean Noël MERCIER, maître serrurier à Paris, & D^{lle} Marie Catherine POTIER, son épouse, qu'il autorise à l'effet des présentes, demeurant à Paris rue du Chantre, paroisse St Germain l'Auxerrois ;*
- *& sieur Robert Étienne MARTIN de LA MARTINIÈRE, marchand mercier à Paris, y demeurant rue des Ponts, isle & paroisse St Louis, au nom & comme tuteur de D^{lle} Marie MARTIN de LA MARTINIÈRE, fille mineure de lui & de défunte D^{lle} Françoise POTIER, son épouse, élu en la dite qualité de l'avis des parents & amis de la dite D^{lle} mineure, homologué par sentence du dit Châtelet du 2 juin 1761 ; laquelle charge il a accepté par acte du 3 des dits mois & an étant ensuite de la dite sentence [...]*

Les dits sieurs Guillaume & Pierre Louis POTIER, D^{lles} DESEINE & MERCIER, de leur chef, & la dite mineure de LA MARTINIÈRE par représentation de la dite D^{lle} sa mère, habiles à se dire & porter héritiers, chacun pour un cinquième, du dit défunt sieur Jean François POTIER, leur père & aïeul.

A la conservation des droits des parties [...] trouvés & étant ci après désignés au 3^{ème} étage d'une maison en laquelle le dit Sr POTIER est décédé le 15 mars dernier, appartenant à la succession du sieur GONNET, sise susdite rue Beaurepaire, [...]

¹ Me Simon LA PILLE : MC/ET/LXXXV/569

Suivent les papiers

Premièrement, l'expédition du contrat de mariage du dit défunt sieur Jean François POTIER & de la dite D^{lle} Madeleine AUMONT, à présent sa veuve, passé devant Me GAILLARDIE, qui en a gardé minute, & son confrère, notaires à Paris, le 29 avril 1714 ; par lequel [...] ; la dite expédition inventoriée 1

Item, extrait d'un acte contenant compte & partage des biens immeubles de la succession de Mre Claude Philippe BUTEL, prêtre chanoine de Notre Dame d'Évreux, passé devant Me GAILLARDIE, qui en a gardé minute, & son confrère, notaires à Paris, le 22 mai 1740 ; duquel jour l'extrait [...] ; le dit extrait inventorié 2

[...] 3

Item 2 pièces. La première, expédition d'un acte de notoriété passé devant le dit LOYSON le 26 avril 1755, justificatif du nombre des héritiers de Sr Claude Philippe POTIER, bourgeois de Paris, & qu'après son décès il n'a point été fait d'inventaire ; ensuite de laquelle expédition est extrait délivré par le dit Me LOYSON, notaire, le 14 juillet 1755 sur l'expédition d'un acte passé devant luy le 28 avril au dit an, justificatif que sieur Philippe POTIER, marchand à Paris, habile à se dire & porter héritier pour un tiers du dit Sr Claude Philippe POTIER, son frère germain, s'est abstenu de sa succession.

La seconde, expédition du partage des rentes dépendant de la succession du dit Sr Claude Philippe POTIER passé devant le dit Me LOYSON le 26 mai 1755, par lequel [...]

Les 2 pièces inventoriées l'une comme l'autre..... 4

**Avis MARTIN de LAMARTINIÈRE
du 20 avril 1762 ¹**

Par devant les conseillers du Roy, notaires au Châtelet de Paris soussignés, furent présents les parents & amis ci après nommés de D^{lle} Marie MARTIN de LAMARTINIÈRE, fille du Sr Robert MARTIN de LAMARTINIÈRE & de défunte D^{lle} Françoise POTIER, son épouse, savoir :

- *le Sr MARTIN de LAMARTINIÈRE, père, demeurant à Paris rue des Deux Ponts, isle & paroisse St Louis, tuteur de sa dite fille, élu à la dite qualité de l'avis des parents & amis de la mineure homologué par sentence de Mr le lieutenant civil au dit Châtelet du 2 juin 1761, laquelle charge il a accepté par acte du lendemain [...]*
- *sieur Simon Antoine POTIER, bourgeois de Paris, y demeurant rue Montorgueil, paroisse St Eustache, grand-oncle maternel,*
- *sieur Guillaume POTIER, marchand mercier, demeurant à Paris rue des Petits Carreaux, paroisse St Eustache, oncle maternel,*
- *sieur Louis André DESEINE, maître menuisier à Paris, y demeurant susdites rue Montorgueil & paroisse St Eustache, oncle maternel à cause de D^{lle} Jeanne Madeleine POTIER, son épouse,*
- *sieur Jean Noël MERCIER, maître serrurier à Paris, y demeurant rue du Chantre, paroisse St Germain l'Auxerrois, aussi oncle maternel à cause de D^{lle} Marie Catherine POTIER, son épouse,*
- *sieur Claude Emmanuel GUILLAUME, marchand mercier à Paris, y demeurant [...]*
paroisse Ste Opportune, ami,
- *& sieur Jean Baptiste REGNARD, marchand mercier à Paris, y demeurant rue des Deux Ponts, isle & paroisse St Louis, aussi ami,*

Lesquels ont par ces présentes constitué pour leur procureur général & spécial M. LAPILLE, procureur au dit Châtelet, [...] ; ils sont d'avis que le dit Sr MARTIN de LAMARTINIÈRE, en la dite qualité de tuteur de la dite D^{lle} sa fille, soit spécialement autorisé à l'effet de prendre communication des forces & charges tant de la succession de défunt Sr Jean François POTIER, ancien maître serrurier à Paris, aïeul maternel de la dite mineure, qui est habile à s'en porter héritière pour un cinquième par représentation de sa dite mère, accepter la dite succession ou y renoncer [...] ; prendre aussi communication des fonds & charges de la succession de défunt Sr Philippe POTIER, ancien marchand mercier à Paris, grand-oncle de la dite mineure, duquel Sr Philippe POTIER le dit défunt Sr Jean François POTIER était habile à se porter héritier pour moitié, ou son légataire universel institué suivant son testament olographe du 24 octobre 1757 [...]

¹ Transcription de la procuration annexée à l'avis.

**Émancipation & avis DERET
du 12 novembre 1763 ¹**

Par devant les conseillers du Roy, notaires au Châtelet de Paris soussignés, furent présents les parents & amis de Marie Madeleine DERET, fille âgée de 18 ans de défunts Olivier DERET, maître tailleur, & Marie Marguerite HAUMONT, sa femme, savoir :

- *Louis DERET, maître tailleur, demeurant [...], frère,*
- *Louis Michel DERET, sergent dans le régiment de Normandie, demeurant à la suite du dit régiment, de présent à Paris logé chez le dit DERET, son frère, aussi frère de la dite mineure,*
- *Louis Henry LA MONTAGNE, maître tailleur, demeurant [...], beau-frère à cause de Marie Thérèse DERET, sa femme, ²*
- *Sr Guillaume POTIER, marchand mercier, demeurant rue des Petits Carreaux, paroisse St Sauveur, cousin maternel,*
- *Georges AUMONT, maître boulanger, demeurant [...], oncle maternel,*
- *Sr Louis André DESEINE, maître menuisier, demeurant rue Montorgueil, paroisse St Eustache, cousin maternel à cause de sa femme,*
- *& Jean Noël MERCIER, maître serrurier, demeurant [...], aussi cousin à cause de sa femme, ³*

lesquels ont fait & constitué leur procureur général & spécial _____, procureur au Châtelet, auquel ils donnent pouvoir de, pour eux & en leurs noms, comparaître en l'hôtel [...] ; & là, après avoir fait pour eux le serment en pareil cas requis, ainsi qu'ils l'ont présentement fait ès mains des notaires soussignés, dire & déclarer qu'ils sont d'avis que les lettres de bénéfice d'âge obtenues en la chancellerie du Palais à Paris par la dite mineure le jour d'hier [...] soient entérinées selon leur forme & teneur [...] ; comme aussi qu'ils sont d'avis que le dit Sr Guillaume POTIER soit élu & nommé curateur aux causes & tuteur aux actions immobilières de la dite mineure ; déclare que sur le tout les dits constituants s'en rapportent à justice ; requiert l'homologation des présentes [...]

¹ Transcription de la procuration annexe du 10 novembre 1763.

² Louis Henry BERGUESSE de LA MONTAGNE (~1732-1817).

³ Louis André DESEINE & Jean Noël MERCIER sont respectivement mariés avec Jeanne Madeleine & Marie Catherine POTIER.

Avis POTIER du 27 août 1764

L'an 1764 le 27 août, par devant nous Alexandre François Jérôme DARGOUGES, écuyer, sont comparus les parents & amis de D^{lle} Marie Anne Agnès POTIER, mineure, fille de Sr Guillaume POTIER, marchand bourgeois de Paris, & de défunte D^{lle} Marie Agnès SAGOT, sa première femme, savoir :

- *le dit Sr POTIER, père,*
- *Sr Simon Antoine POTIER, bourgeois de Paris, oncle paternel, ¹*
- *Sr Louis André de SEINE, maître menuisier à Paris, oncle maternel à cause de D^{lle} Jeanne Madeleine POTIER, son épouse, ²*
- *Sr Georges PICARD, maître apothicaire à Paris, oncle maternel à cause de D^{lle} Marie Françoise SAGOT, son épouse,*
- *Sr Étienne MALBESTE, marchand bourgeois de Paris, oncle maternel à cause de D^{lle} Marguerite Louise SAGOT, son épouse,*
- *Sr Guillaume AUPRESTRE, maître apothicaire à Paris, oncle maternel à cause de D^{lle} Marie Reine SAGOT, son épouse,*
- *Sr Jean NOIZEUX, marchand boucher à Paris, grand-oncle maternel,*
- *& Sr Gabriel SAGOT, md boucher à Paris, oncle maternel à la mode de Bretagne,*

tous par Me COUSIN, procureur en cette Cour, d'eux fondé de procuration spéciale annexée à ces présentes ; lequel, après serment par luy fait au cas requis pour ses constituants, nous a dit qu'il leur a été représenté par le dit Sr POTIER qu'en qualité de tuteur de sa dite fille, nommé & élu à la dite charge par notre sentence du 10 décembre 1749 [...] ; que par acte passé devant Me MOUETTE & son confrère, notaires au Châtelet, le 23 octobre 1763, il a procédé à la liquidation, partage & division des biens de défuntes D^{lles} Anastasie SAGOT & Marie Anne Victoire SAGOT, tantes maternelles de la dite mineure, & que ce partage a été fait sans qu'il y fut spécialement autorisé par avis des parents dûment homologué ; sur quoy les dits Srs parents sont d'avis que le dit Sr POTIER père soit autorisé en sa qualité de tuteur à ratifier, confirmer & approuver le dit partage [...]

¹ Simon Antoine POTIER est un grand-oncle de la dite mineure.

² Louis André DESEINE est de toute évidence un oncle paternel plutôt que maternel.

**Avis MARTIN de LA MARTINIERE
du 3 mai 1769**

L'an 1769 le 3 mai, par devant nous Jean François DUFOUR, chevalier, seigneur de Villeneuve & lieutenant civil au Châtelet de Paris, sont comparus les parents & amis de D^{lle} Marie MARTIN de LA MARTINIERE, mineure, fille de Robert Étienne MARTIN de LA MARTINIERE, marchand mercier, & de défunte dame Françoise POTIER, son épouse, savoir :

- *le dit Sr MARTIN de LA MARTINIERE, père & tuteur de la dite mineure, nommé & élu à la dite qualité de l'avis des parents & amis de la dite mineure homologué par notre sentence du 2 juin 1761, [...]*
- *Mre Pierre Étienne MARTIN de LA MARTINIERE, prêtre, oncle paternel de la dite mineure,*
- *Sr Antoine Claude Étienne NOËL, marchand, ami,*
- *Sr Jean Noël MERCIER, maître serrurier, oncle paternel, ¹*
- *Guillaume POTIER, marchand mercier à Paris, oncle maternel,*
- *Sr Louis Pierre POTIER, officier de maréchaussée, aussi oncle maternel de la dite mineure,*
- *& Sr Paul Marie GEMEAU, écuyer, valet de chambre du Roy, ami,*

tous comparant par Me Simon BORDIER, procureur au Châtelet de Paris, fondé de leur procuration annexée à ces présentes ; lequel au dit nom, après serment par luy fait au cas requis, nous a dit pour ses dits constituants qu'ils sont unanimement d'avis que le dit Sr MARTIN de LA MARTINIERE, qui à son égard s'en rapporte à justice, soit autorisé en la dite qualité à procéder aux liquidation & partage des biens de la succession de D^{lle} Marie Magdeleine AUMONT, aïeule maternelle de la dite mineure, décédée veuve du Sr Jean François POTIER, maître serrurier à Paris, dont elle est héritière pour un cinquième [...]

¹ A cause de Marie Catherine POTIER, son épouse, tante maternelle plutôt que paternelle.

Tuition MERCIER du 29 juillet 1778

L'an 1778 le 29 juillet, par devant nous Denis François ANGRAN DALLERAY, chevalier, comte des Maillis & lieutenant civil au Châtelet de Paris, sont comparus les parents & amis de Marie Madeleine MERCIER, âgée de 20 ans, & de Marie Louise MERCIER, âgée de 14 ans ou environ, enfants de défunt Sr Jean Noël MERCIER, maître serrurier à Paris, & de Marie Catherine POTIER, son épouse, à présent sa veuve, les dits parents & amis comparant, à savoir :

- *Sr Étienne MARTIN de LA MARTINIÈRE, marchand mercier à Paris, oncle maternel à cause de défunte D^{lle} Françoise POTIER, son épouse,*
- *Sr Guillaume POTIER, marchand mercier à Paris, oncle maternel,*
- *Sr Gervais MERCIER, maître maçon à Choisy sous Étienne, oncle paternel, ¹*
- *Sr Nicolas MERCIER, maître menuisier à Paris, oncle paternel,*
- *Sr Claude FAYER, maître serrurier à Paris, ami,*
- *Sr Louis DAMAS, maître serrurier à Paris, ami,*
- *Sr Claude Guillaume de BESSE, architecte expert, ami,*
- *& la dite dame Marie Catherine POTIER, veuve du dit Sr Jean Noël MERCIER,*

tous comparant par Me Simon BORDIER, procureur au Châtelet de Paris, fondé de leur procuration annexée à ces présentes ; lequel au dit nom, après serment par luy fait au cas requis, nous a dit pour ses constituants qu'ils sont unanimement d'avis que [...]

¹ Sans doute Soisy sous Étiolles, aujourd'hui Soisy-sur-Seine dans l'Essonne.

Avis MERCIER du 31 juillet 1781

L'an 1781 le 31 juillet, par devant nous Denis François ANGRAN DALLERAY, chevalier, lieutenant civil au Châtelet de Paris, sont comparus les parents & amis de Marie Madeleine MERCIER & de Marie Louise MERCIER, filles mineures de défunt Sr Jean Noël MERCIER, maître serrurier à Paris, & de Marie Catherine POTIER, sa veuve, savoir :

- *la dite Marie Catherine POTIER, veuve en première noce du dit Sr Jean Noël MERCIER, & actuellement veuve en seconde du Sr Joseph BILLAN, aussi maître serrurier, tutrice des dites mineures MERCIER, ses filles & du dit feu Sr son premier mari, nommée par sentence homologative de l'avis de leurs parents & amis rendue en cette Cour le 19 juillet 1778, [...]*
- *Sr Guillaume POTIER, marchand mercier, oncle maternel,*
- *Sr Robert Étienne MARTIN de LA MARTINIÈRE, marchand mercier, oncle maternel à cause de son épouse,*
- *Sr Louis Nicolas BOURJOT, marchand épicier, [...], amis,*

tous comparant par Me Martin Pierre HUA, procureur au Châtelet de Paris, fondé de leur procuration annexée à ces présentes ; lequel au dit nom, après serment par luy fait au cas requis, nous a dit pour ses constituants que la dite veuve BILLAN leur a exposé [...]

Avis MERCIER du 27 octobre 1781 ¹

L'an 1781 le 27 octobre, par devant nous Denis François ANGRAN DALLERAY, chevalier, comte de la Maillis, seigneur de [Ba...oche] & autres lieux, lieutenant civil au Châtelet de Paris, sont comparus les parents & amis de D^{lle} Marie Madeleine MERCIER & de D^{lle} Marie Louise MERCIER, enfants mineurs de défunts Jean Noël MERCIER, leur père, & de Marie Catherine POTIER, sa femme, décédée veuve en secondes noces de défunt Joseph BILLAN, maître serrurier ; les dits parents & amis comparant, savoir :

- *Sr Gervais MERCIER, maçon, entrepreneur de bâtiments à Soisy sous Étiolles, oncle paternel,* ²
- *Sr Robert Étienne MARTIN de LA MARTINIÈRE, marchand mercier, oncle maternel à cause de défunte Françoise POTIER, sa seconde femme,*
- *Jacques MERCIER, maître serrurier, cousin germain,*
- *Guillaume POTIER, marchand mercier, oncle maternel,*
- *Antoine Claude Étienne NOEL, négociant, cousin maternel,*
- *Sr Pierre Germain PILLON, ami,*
- *Sr Jean Baptiste WATRIPON, marchand mercier, ami,*
- *& Jean Jacques POUSSAIN, marchand mercier, ami,*

tous comparant par Me HUA, procureur au Châtelet de Paris, fondé de leur procuration annexée à ces présentes ; lequel au dit nom, après serment par luy fait au cas requis pour ses constituants, nous a dit qu'ils sont d'avis que le dit Sr Gervais MERCIER, qui s'en rapporte à justice, soit élu & nommé tuteur des dits mineurs ci devant nommés à l'effet de procéder à l'inventaire des biens de la succession de la dite dame veuve BILAND, leur mère ; [...]

¹ Il s'agit en fait d'un acte de tutition.

² Soisy-sur-Seine dans l'Essonne.

**Avis MARTIN de LAMARTINIÈRE
du 4 octobre 1782**

L'an 1782 le 4 octobre, par devant nous Armant Jean PETIT de LA HOUVILLE, chevalier, conseiller du Roy, lieutenant particulier au Châtelet de Paris pour l'absence de Mr le lieutenant civil, sont comparus les parents & amis de Marie MARTIN de LAMARTINIÈRE, fille mineure de Sr Robert Étienne MARTIN de LAMARTINIÈRE, marchand mercier à Paris, & de D^{lle} Françoise POTIER, sa mère, décédée femme du dit Sr de LAMARTINIÈRE, les dits parents & amis comparant, savoir :

- *le dit Sr de LAMARTINIÈRE père, tuteur de la dite mineure, nommé par sentence rendue au Châtelet de Paris le 2 juin 1761, étant enregistrée [...],*
- *Sr Louis Henry BERGUESSE de LAMONTAGNE, maître tailleur à Paris, cousin issu de germain maternel à cause de Marie Thérèse DERET, son épouse,¹*
- *Sr Charles LEGRIS, maître tailleur, cousin maternel,*
- *Sr François BOURGEOIS, négociant à Paris, [...], ces derniers amis,*

tous comparant par Me BORDIER, procureur au Châtelet de Paris, fondé de leur procuration annexée à ces présentes ; lequel au dit nom, après serment par luy fait au cas requis, nous a dit pour ses dits constituants qu'ils sont unanimement d'avis que le dit Sr BERGUESSE de LAMONTAGNE, qui s'en rapporte à justice, soit nommé & élu tuteur ad hoc de la dite D^{lle} MARTIN de LAMARTINIÈRE mineure, & qu'en cette qualité il soit autorisé à renoncer pour elle à la communauté de biens qui a été entre ses père & mère [...]

¹ Fille d'Olivier DERET & Marie Marguerite AUMONT.

**Tuition & avis POTIER
du 5 avril 1783**

L'an 1783 le 5 avril, par devant nous Denis François ANGRAN DALLERAY, chevalier & lieutenant civil au Châtelet de Paris, sont comparus les parents & amis de Louis POTIER, fils mineur de défunt Guillaume POTIER & de Marie Claude BERTHELOT, son épouse, actuellement sa veuve, savoir :

- *la dite veuve POTIER,*
- *Sr Romain THIBERGE, marchand mercier à Paris, cousin issu de germain maternel,*
- *Sr Joseph de PELLAGOT, maître charpentier à Paris, beau-frère, ¹*
- *Sr Claude PELLAGOT père, maître menuisier à Paris, ami,*
- *Sr Robert Étienne MARTIN de LA MARTINIERE, marchand mercier à Paris, oncle paternel à cause de feu dame Françoise POTIER, sa seconde femme,*
- *Sr François Rolland ELLUIN, graveur en taille douce à Paris, ami,*
- *Sr Honoré Martin JANSSE, marchand mercier à Paris, ami,*
- *& Sr Pierre Germain PILLON, marchand mercier à Paris, oncle maternel,*

représentés tous par Me PARIS, procureur en cette Cour, fondé de leur procuration spéciale annexée à ces présentes ; lequel, après serment par luy fait au cas requis, nous a dit pour ses constituants qu'ils sont unanimement d'avis que la dite veuve POTIER, qui à son égard s'en rapporte à justice, soit nommée & élue tutrice du dit mineur, son fils, à l'effet de régir & gouverner ses personne & biens, [...]

¹ A cause de Marie Françoise POTIER, sa femme.

**Bénéfice d'inventaire POTIER, femme NOËL,
du 30 avril 1783**

L'an 1783 le 30 avril, vu par nous Denis François ANGRAN DALLERAY, lieutenant civil, les lettres du Roy en forme de bénéfice d'inventaire données en la chancellerie du Palais à Paris le 28 du présent mois d'avril, collationnées, signées par le conseil DRIEUX, scellées le dit jour par TISSIER, insinuées à Paris le jour d'hier par CAQUÉ, impétrées par NOËL, marchand de dentelles à Paris, & Marie Anne Agnès POTIER, sa femme, elle habile à succéder à défunt Sr Guillaume POTIER, marchand mercier à Paris, son père ; par lesquelles lettres & pour les causes y portées, il aurait été permis aux dits impétrants de se dire & porter héritiers sous bénéfice d'inventaire du dit défunt Sr Guillaume POTIER, leur père & beau-père, à la charge de faire faire bon & fidèle inventaire [...]

Avis POTIER du 3 décembre 1783

L'an 1783 le 3 décembre, par devant nous Denis François ANGRAN DALLERAY, chevalier, lieutenant civil au Châtelet de Paris, sont comparus les parents & amis de Jean Baptiste Louis POTIER, mineur, fils du Sr Guillaume POTIER, marchand bourgeois de Paris, & de D^{lle} Marie Claude BERTHELOT, sa femme en secondes noces & aujourd'huy sa veuve ; le dit mineur au moyen des renonciations faites à la succession du dit Sr son père par D^{lle} Marie Françoise POTIER, sa sœur, femme autorisée de Joseph PELLAGOT, maître charpentier à Paris, & par Guillaume Claude POTIER, son frère, aujourd'huy demeurant avec D^{lle} Marie Agnès POTIER, sa sœur consanguine, à présent femme de Sr François Antoine Claude Étienne NOËL, marchand de dentelles à Paris, seuls héritiers, chacun pour moitié, du dit Sr Guillaume POTIER, leur père, savoir :

- *la dite veuve POTIER,*
- *le dit Sr Joseph de PELLAGOT,*
- *Pierre Germain PILLON, marchand bourgeois de Paris, oncle du dit mineur à cause de feu dame [Catherine Thérèse] BERTHELOT, son épouse,*
- *Sr Romain THIBERGE, marchand drapier à Paris, cousin germain à cause de son épouse,¹*
- *[...], amis,*

tous par Me PARIS, procureur en cette Cour, fondé de leur procuration spéciale annexée à ces présentes ; lequel, après serment par luy fait au cas requis, nous a dit pour ses constituants qu'ils sont unanimement d'avis que la dite veuve POTIER, déjà nommée tutrice du dit mineur, son fils, par notre sentence du 5 avril dernier [...], soit en cette qualité autorisée à défendre aux demandes en partage des biens du dit Sr POTIER père [...]

¹ Thérèse François Adélaïde PILLON.

**Émancipation & avis MERCIER
du 18 mars 1784**

L'an 1784 le 18 mars, vu par nous Denis François ANGRAN DALLERAY, chevalier & lieutenant civil au Châtelet de Paris, les lettres de bénéfice d'âge données en la chancellerie du Palais à Paris le 4 de ce mois, dûment collationnées, signée par le conseil [...], scellées le dit jour & insinuées le 11 par CAQUÉ, impétrées & obtenues par Marie Louise MERCIER, âgée de 19 ans passés suivant son extrait baptistaire du 26 janvier 1765, fille mineure de défunt Jean Noël MERCIER, maître serrurier à Paris, & D^{lle} Marie Catherine POTIER, décédée sa veuve & en secondes noces du sieur Joseph BILLAN, aussi maître serrurier à Paris ; l'entérinement desquelles lettres la dite impétrante nous a requis ; à l'effet de quoy sont comparus par devant nous ses parents & amis, savoir :

- *Sr Gervais MERCIER, maître maçon, oncle paternel & tuteur de la dite mineure impétrante,*
- *Sr Robert Étienne MARTIN de LA MARTINIÈRE, marchand mercier, ami, ¹*
- *Sr Louis Henry de LA MONTAGNE, maître tailleur, ami, ²*
- *Sr Jacques MERCIER, maître serrurier, cousin germain paternel,*
- *Sr Jean Baptiste Charles DESPLACES, chirurgien de l'hôtel Dieu, cousin germain maternel, ³*
- *Sr Joseph PELLAGOT, maître charpentier, cousin germain de la dite mineure à cause de Marie Françoise POTIER, son épouse,*

tous par Me FONDEUR, procureur au Châtelet, fondé de leur procuration annexée à ces présentes ; lequel, après serment par luy fait au cas requis pour ses constituants, nous a dit qu'ils sont d'avis que les dites lettres d'émancipation susdatées soient entérinées [...]

¹ Plutôt oncle maternel à cause de Marie Françoise POTIER, sa défunte épouse.

² Plutôt oncle *breton* à cause de Marie Thérèse DERET, son épouse.

³ Fils de Jean Baptiste DESPLACES & Marie Jeanne MERCIER.

Famille BUTEL**Inventaire après décès de Jeanne GALAND
le 4 septembre 1612 ¹**

L'an 1612 le mardi 4^{ème} jour de septembre avant midi, à la requête de honneste Charles BUTEL, maître barbier chirurgien, bourgeois de Paris, y demeurant rue St Denis, paroisse St Leu St Gilles, tant en son nom que comme tuteur élu en justice au Châtelet de Paris le 5^{ème} juillet dernier aux personnes [...] de Claude, âgé de [...] ans, Rolland, âgé de [...] ans, & de Charles BUTEL, âgé d'un an & demi, [...] enfants de luy & de défunte Jehanne GALLAND, jadis sa femme, décédée le 5^{ème} may dernier [...]

& en la présence de [...] Jean GABOURY, tapissier ordinaire [...], oncle à cause de Anne GALLAND, sa femme, & subrogé tuteur des dits mineurs, [...] ²

¹ Me HAGUENIER le jeune : MC/ET/X/19

² Écriture très difficile à déchiffrer.

**Bénéfice d'inventaire GABOURY
du 3 décembre 1630**

Vu les lettres royales en forme de bénéfice d'inventaire données à Paris le 16^{ème} jour d'octobre au dit an, signées par le conseil [T...] & scellées, obtenues & impétrées par Jean GABOURY, tapissier & garde meubles du Roy, & par Jacques, Marguerite & Claude GABOURY, enfants de défunts Jean GABOURY & de Anne GALLAND, leurs père & mère ; par lesquelles & pour les causes y contenues, [...] aurait octroyé aux dits impétrants [...] dire, nommer & porter héritiers sous bénéfice d'inventaire des dits défunts Jean GABOURY & Anne GALLAND, leurs père & mère ; [...]

**Tuition BUTEL (GALAND)
du 15 octobre 1635**

Aujourd'huy daté [...] sont comparus par devant nous les parents & amis de Charles BUTEL, âgé de 24 ans ou environ, mineur de défunts Charles BUTEL, vivant maître barbier chirurgien à Paris, & de Jeanne GALLAND, ci après nommés, savoir :

- noble homme Mre MELIAN, conseiller du Roy & président aux [...], comparant par Me [...], fondé de sa procuration de ce jourd'huy,
- Jean RICHARD, maître horloger, beau-frère à cause de Anne BUTELLE l'aînée,
- Philippe GASTEAU, maître barbier, aussi beau-frère,¹
- [...],
- Jean GABOURG, cousin germain maternel,
- & Pierre [SANTILLY], [...], oncle paternel,

lesquels nous ont dit & remontré qu'au dit mineur il est besoin pourvoir un tuteur & subrogé tuteur pour dorénavant sa personne & biens régir & gouverner, requérant qu'il nous plaise luy en pourvoir.

Considérée laquelle requête, avons aux dits parents fait faire le serment de bien & fidèlement nous donner avis sur la dite élection ; lesquels, après serment, ont tous dit qu'ils élisent le dit GASTEAU pour tuteur, & pour subrogé tuteur le dit GABOURG [...]

¹ A cause d'Anne BUTEL la jeune, sa femme.

**Tuition BUTEL (CRICHAN)
du 15 octobre 1635**

Aujourd'huy sont comparus les parents & amis de Louis, âgé de 9 ans, & Catherine BUTELLE, âgée de 5 ans, mineurs de défunt Charles BUTEL & de Catherine CRICHAN, [leurs] père & mère, après nommés, qui sont les dits parents ci-dessus nommés¹ ; lesquels nous ont dit qu'il est besoin pourvoir d'un tuteur & subrogé tuteur aux dits [mineurs], requérant qu'il nous plaise leur en pourvoir.

Considérée laquelle requête, avons aux dits parents fait faire le serment de bien & fidèlement nous donner avis sur la dite élection ; lesquels, après serment, ont tous dit qu'ils élisent la dite CRICHAN mère pour tutrice, & le dit GASTEAU pour subrogé tuteur [...]

¹ La liste des parents & amis est donc la même que celle de l'acte précédent.

**Bénéfice d'inventaire BUTEL
du 21 novembre 1635**

Vu les lettres royaux en forme de bénéfice d'inventaire données à Paris le 16^{ème} jour des présents mois & an, signées par le conseil LE MOYNE & scellées sur simple queue de cire jaune, obtenues & impétrées par Jean RICHARD, maître horloger à Paris, & Anne BUTEL l'aînée, Philippe GASTEAU, maître barbier chirurgien à Paris, & Anne BUTEL la jeune, les dites BUTEL filles de feus Charles BUTEL & de Marie du BOYS, sa femme ; par lesquelles & pour les causes y contenues, sa Majesté leur aurait octroyé que, par bénéfice d'inventaire bien & dûment fait des biens demeurant après le décès du dit défunt Charles BUTEL, ils se puissent dire, nommer & porter ses héritiers par le dit bénéfice d'inventaire [...]

**Testament de Charles BUTEL
du 2 septembre 1652 ¹**

Par devant les notaires soussignés fut présent Charles BUTEL, chirurgien à Paris, y demeurant rue de Montmartre, paroisse St Eustache, gisant au lit malade en une chambre dernier étage de la maison du Sr GASTEAU, son beau-frère, maître chirurgien à Paris, toutefois sain d'esprit, mémoire & entendement, comme il est apparu aux dits notaires ; lequel, considérant qu'il n'est rien de plus certain que la mort, ni chose plus incertaine que le jour & heure d'icelle, ne voulant décéder sans avoir fait testament [...] a fait, dicté, & nommé son testament en la forme qui ensuit :

Au nom de Dieu le père, fils & St Esprit.

Premièrement, comme bon chrétien, a recommandé son âme à Dieu le créateur, le priant que par le mérite de la mort & passion de notre sauveur & rédempteur Jésus Christ, son fils unique, il luy plaise pardonner ses péchés & colloquer son âme, lorsqu'elle se séparera de son corps, avec les bienheureux au royaume céleste ; priant aussi la gracieuse vierge Marie & tous les saints & saintes du paradis intercéder pour luy.

Item fait testament de 5 sols pour être donné aux pauvres en la manière accoutumée.

Item veut & ordonne toutes ses dettes être payées, & ses torts faits, si aucun y a, réparés & amendés par son exécuteur ci après nommé.

Item a élu sa sépulture en l'église St Leu St Gilles, au lieu où sont inhumés ses père & mère & parents ; & pour son enterrement, obsèques & funérailles, il s'en remet à la volonté de son exécuteur, qu'il fera le plus succinctement que faire se pourra.

Item veut qu'il soit [distribué] aux pauvres le jour de son enterrement 5 sols.

Item donne & lègue à Marie & Anne [FLE...], savoir à chacune d'elle la somme de 100 livres, qui est 200 livres pour les deux [...]

& pour exécuter le présent testament, il a nommé & élu honorable homme Philippe GASTEAU, son beau-frère, maître chirurgien à Paris, [...] ²

¹ Me Nicolas LE VASSEUR : MC/ET/XXXV/268

² A cause d'Anne BUTEL la jeune, sa femme.

**Bénéfice d'inventaire RICHARD
du 3 août 1656**

Vu les lettres du Roy en forme de bénéfice d'inventaire données à Paris le 2^{ème} jour du présent mois, signées par le conseil [B...] & scellées, obtenues & impétrées par Philippe RICHARD, bourgeois de Paris ; par lesquelles lettres & pour les causes y contenues, sa Majesté luy aurait octroyé de se pouvoir dire & porter héritier de défunt Jean RICHARD, maître horloger à Paris, & de Anne BUTEL, ses père & mère, sous le dit bénéfice d'inventaire [...]

Avis LE RAT du 14 février 1678

L'an 1678 le 14^{ème} jour de février, par devant nous Jean LE CAMUS est comparu René LE RAT, maître chirurgien à Paris, tuteur de Anne, Philippe & René LE RAT, enfants mineurs de luy & de défunte Marguerite RICHARD, jadis sa femme, leurs père & mère ; lequel nous a dit qu'il a convoqué à ce jour par devant nous les parents & amis des dits mineurs, ses enfants, ci après nommés, pour donner leur avis sur la réception qu'il est besoin de faire pour le bien & profit des dits mineurs du remboursement de la somme de 6 000 livres [...] appartenant à la succession de la dite défunte Marguerite RICHARD par donation entre vifs à elle fait par défunte Anne BUTELLE, femme du sieur GASTEAU, en faveur & comme il se voit par le contrat de mariage d'entre la dite défunte RICHARD & le dit LE RAT passé par devant MOUFLE & ROUSSEL, notaires au Châtelet de Paris, le 14 septembre 1661, bien & dûment insinué le 23 novembre ensuivant, à prendre sur tous les biens meubles & immeubles de la dite défunte Anne BUTELLE, d'une part ; & la somme de 2 000 livres [...] appartenant pareillement à la succession de la dite défunte RICHARD par donation entre vifs à elle fait par & en faveur du dit contrat de mariage par Philippe GASTEAU, son oncle, à prendre sur tous ses biens meubles & immeubles suivant & comme il est dit par le dit contrat, pour être les dites sommes de 6 000 livres d'une part, & 2 000 livres d'autre, employées en autres héritages ou rentes au profit des dits mineurs, le plus tôt que faire se pourra & à la première bonne occasion qui se présentera ;

& d'autant que les dits parents & amis sont comparus, savoir :

- *Jacques BOURDIN, marchand franger à Paris, oncle maternel,*
- *Mre Claude Philippe BUTEL, prêtre habitué à St Eustache, cousin germain maternel,*
- *Philippe BUTEL, marchand bourgeois de Paris, cousin maternel,*
- *Nicolas DENISON, marchand épicier à Paris, cousin maternel,*
- *Daniel GUYET, bourgeois de Paris, cousin paternel,*
- *Me Henry GASTEAU, commis au greffe du présidial du Châtelet, cousin paternel,*
- *& Guillaume POTIER, maître serrurier à Paris, cousin à cause de sa femme,¹*

tous par Me Michel [...] l'aîné, procureur au Châtelet de Paris, fondé de leur procuration passée par devant THOMAS & son compagnon, notaires au dit Châtelet, le 29 janvier dernier ; [...]

¹ Catherine BUTEL.

**Renonciation PETIT
du 4 février 1679**

*L'an 1679 le 4^{ème} jour de février, par devant nous Pierre GIRARDIN est comparu Me Pierre BOULDUC, procureur au Châtelet de Paris & de Marie DAMOUR, veuve de feu Laurent BUTEL, vivant marchand bourgeois de Paris, tant en son nom à cause de la communauté de biens qui a été entre le dit défunt & elle que comme tutrice des enfants mineurs du dit défunt & elle, les dits mineurs héritiers du dit défunt leur père, ayant droit par transport de Mre Claude TRUBERT, prêtre habitué en l'église de St Eustache ; lequel BOULDUC au dit nom a dit que [faute d'avoir] par Martine MOUSSET, veuve de défunt Charles PETIT, vivant juré chargeur de bois à Paris, fait le paiement & [rachat] à la dite DAMOUR au dit nom de la somme de 1 500 livres de principal, faisant 75 livres de rentes par la dite MOUSSET constituée au profit du dit sieur TRUBERT, aux droits duquel est la dite DAMOUR par contrat de constitution passé par devant les notaires de cette Cour le 1^{er} août 1672, & des arrérages [...], elle a été condamnée par notre sentence du 13 mai 1678 ; la dite DAMOUR aurait fait procéder par voie de saisie réelle sur les immeubles de la dite veuve PETIT & aux criées d'iceux ; laquelle sentence & saisie réelle ont été depuis confirmés par arrêt de la Cour du 2 juillet 1678 ; pendant le cours desquelles criées le décès de la dite veuve PETIT étant arrivé, la dite DAMOUR aurait été obligée pour la validité des dites criées de faire assigner par devant nous Nicolle TRUBERT, veuve de défunt Antoine PETIT, tant en son nom que comme tutrice des enfants mineurs du dit défunt, héritiers par représentation de leur dit père de la dite défunte MOUSSET, leur aïeule [...]*¹

¹ L'époux de Marie DAMOUR se prénomme habituellement Roland plutôt que Laurent.

Contrat de mariage
entre Philippe BUTEL & Élisabeth Marie VINCENT
le 30 mai 1683 ¹

Furent présents sieur Philippe BUTEL, marchand bourgeois de Paris, y demeurant rue Montmartre, paroisse Saint Eustache, fils de feu sieur Roland BUTEL, vivant aussi marchand bourgeois de Paris, & de Marie DAMOUR, jadis sa femme, à présent sa veuve, pour luy & en son nom, d'une part ;²

& Élisabeth Marie VINCENT, veuve de Me Jean TEXIER, vivant procureur en la justice royale de messieurs les généraux des bâtiments du Roy, demeurant susdites rue & paroisse, pour elle & en son nom, d'autre part ;

lesquelles parties, en la présence & par l'avis & conseil de leurs parents & amis ci après nommés, savoir de la part dut dit BUTEL futur époux :

- *la dite Marie DAMOUR, sa mère,*
- *Mre Claude BUTEL, prêtre habitué en l'église Saint Eustache,³*
- *Marie BUTEL, sa sœur, veuve de Pierre HENRION, vivant maître tonnelier déchargeur de vins,*
- *Guillaume POTIER, maître serrurier à Paris, & Catherine BUTEL, sa femme, sœur,*
- *Mre Philippe BUTEL, prêtre habitué en l'église paroissiale St Leu St Gilles, son oncle,*
- *Sr René LE RAT, maître chirurgien à Paris, cousin germain à cause de sa femme,⁴*
- *Mre Claude TRUBERT, prêtre habitué en la dite église Saint Eustache, [...], amis,*

& de la part de la dite veuve TEXIER future épouse :

- *Hélène VINCENT, sa sœur, fille majeure,*
- *[...]*

ont volontairement reconnu & confessé avoir fait & passé entre elles les traités, accords, douaire & conventions qui ensuivent.

¹ Contrat devant Me Denis LEBEUF : MC/ET/X/198

² Roland BUTEL est qualifié de *marchand mercier grossier* dans 2 baux de 1642 & 1647.

³ Claude Philippe BUTEL, frère de l'époux.

⁴ Marguerite RICHARD (sa première femme).

Familles DESJARDINS & HEMON

Contrat de mariage entre Pierre DESJARDINS & Anne TALLON le 22 juillet 1668 ¹

Furent présents Pierre DES JARDINS, maître menuisier demeurant au faubourg St Victor, paroisse St Nicolas du Chardonnet, fils de défunt Louis DESJARDINS, marchand, & Marie DESNAIN, jadis sa femme, ses père & mère, pour luy & en son nom, d'une part ; & Anne TALLON, fille émancipée d'âge sous l'autorité de Jean TALLON, son curateur aux causes, demeurant rue St [Denis], paroisse St Eustache, fille de défunt Adrien TALLON, vivant maître peigner tabletier à Paris, & Catherine LEBLANC, jadis sa femme, ses père & mère, assistée du dit Jean TALLON, son curateur, pour elle & en son nom, d'autre part ;

lesquelles parties, en la présence & par l'avis de leurs parents & amis ci après nommés, savoir de la part du dit futur époux :

- *Jean DESJARDINS, maître menuisier, frère,*
- *[Esti] DESJARDINS, maître tailleur d'habits à Paris, oncle,*
- *Philippe DESJARDINS, maître tailleur d'habits, cousin,*

& de la part de la dite future épouse :

- *Marguerite LEMOYNE, veuve du dit Adrian TALLON, belle-mère,*
- *sieur Étienne ROUSSEL, bourgeois de Paris, cousin, & Marie LECLERC, sa femme,*
- *& Marguerite CHYART, femme du dit [Jean] TALLON, cousine à cause de son mari,*

¹ Me CHAUSSIÈRE : MC/ET/L/113

Tuition DESJARDINS du 9 juin 1688

L'an 1688 le 9^{ème} jour de juin, par devant nous Jean LE CAMUS sont comparus les parents & amis des enfants mineurs de défunts Pierre DESJARDINS, maître menuisier à Paris, & d'Anne TALON, sa femme, savoir :

- *Benoît BODARD, maître quincaillier, Jean LUBIN, maître menuisier, oncles maternels à cause de leurs femmes,¹*
- *Jean Antoine TALLON, maître peignier tabletier, oncle maternel,*
- *Pierre BARNOULT, maître tailleur d'habits, cousin paternel à cause de sa femme,*
- *Nicolas DRAS, maître menuisier, cousin maternel à cause de sa femme,²*
- *Vincent BOUTET & Guillaume du CERF, maîtres bourreliers, amis,*

tous en personnes ; lesquels nous ont dit qu'il est besoin d'élire un tuteur & subrogé tuteur aux dits mineurs pour leurs personnes & biens dorénavant régir & gouverner ; nous requérant de leur en pourvoir &, à cet effet, prendre leurs serment & avis sur la dite élection ; sur laquelle requête avons aux dits parents & amis ci-dessus nommés fait faire le dit serment requis & en tel cas accoutumé ; après lequel ils nous ont dit, savoir les dits LUBIN & BARNOULT à leur égard qu'ils s'en rapportent à justice, & tous les autres qu'ils nomment & élisent le dit LUBIN pour tuteur aux dits mineurs, & pour subrogé tuteur la personne du dit Pierre BARNOULT.

Sur quoy nous disons [...]

¹ Marie Catherine & Marguerite TALON.

² Nicolas DRAS (+1715) contracte mariage avec Élisabeth RENARD le 23 mars 1670 : c'est la fille d'Abraham RENARD & Marie POCHET, la petite-fille de Charles POCHET & Claude LEBLANC.

Avis DESJARDINS du 29 décembre 1695

L'an 1695 le 29 décembre, par devant nous Jean LE CAMUS sont comparus les parents & amis de Catherine DESJARDINS, fille de défunts Pierre DESJARDINS, vivant maître menuisier à Paris, & de Anne TALON, sa femme, ses père & mère, à savoir :

- *Benoît BAUDART, marchand quincaillier, oncle maternel à cause de Catherine TALON, sa femme,*
- *Pierre BAUDART, aussi marchand quincaillier, cousin germain maternel,*
- *Philippe LUBIN, maître menuisier, cousin germain maternel,¹*
- *Nicolas LEDRAS, aussi maître menuisier, cousin germain,²*
- *Mre Étienne LEGLOU, prêtre chanoine de l'église collégiale de St Étienne des Grès,³*
- *Jean HENRY, maître cordonnier, Mathieu CARON, officier au grenier à sel, & Jean GRISART, bourgeois de Paris, amis,*

par Me Jacques [...], procureur en cette Cour, fondé de leur procuration annexée à ces présentes ; lequel, après serment par luy fait, nous a dit pour ses constituants sur ce qui leur a été représenté par la dite DESJARDINS, qu'à cause du risque à elle arrivé en l'année 1691 pour raison de quoy, par sentence de contumace rendue en la Chambre criminelle du Châtelet de Paris le 18 mai de la dite année, les principaux accusés & coupables ont été condamnés en peines afflictives⁴, le nommé BOUCHER, que l'on supposait être complice de ce risque, a été condamné à luy payer une somme de 3 000 livres d'intérêt civil ; laquelle sentence n'a jamais été par elle levée, ni n'a pu être exécutée contre le dit BOUCHER, parce qu'elle ne le connaît point ni ne sait où il demeure, non plus que ses facultés, n'ayant pu l'apprendre quelques soins qu'elle ait pris de s'en informer ; cependant un particulier s'est adressé à elle & luy a proposer de luy céder tous les droits [...]

¹ Fils de Jean & Marguerite TALON.

² Signature Nicolas DRAS.

³ Ancienne église de Paris aujourd'hui détruite.

⁴ Les peines afflictives étaient des peines médianes, situées entre les peines légères & la peine capitale.

**Contrat de mariage
entre Alexis HEMON & Catherine DESJARDINS
le 27 février 1696 ¹**

Furent présents Alexis EMOND, compagnon menuisier demeurant au cloître & paroisse St Martial, fils de défunt Jacques EMOND, maître pêcheur à Bougival, & de Jeanne BIGOT, à présent sa veuve, d'elle pour ce présente assisté, demeurant à [...], étant ce jourd'huy à Paris, pour luy & en son nom, d'une part ; ²

& Catherine DESJARDINS, maîtresse couturière à Paris, fille des défunts Pierre DESJARDINS, maître menuisier à Paris, & Anne TALON, sa femme, assistée & autorisée de Nicolas DRAPS, aussi maître menuisier à Paris, son tuteur ³, demeurant rue & paroisse St Germain l'Auxerrois, aussi pour elle, d'autre part ;

lesquelles parties, pour raison du futur mariage du dit Alexis EMOND & de la dite Catherine DESJARDINS, ont reconnu avoir fait entre elles ce qui ensuit, en la présence & du consentement de leurs parents & amis ci après nommés, savoir de la part du dit futur époux :

- *Pierre RAFOND, compagnon menuisier, son frère utérin,*
- *& Pierre BRUNELLE, aussi compagnon menuisier, ami,*

& de la part de la dite future épouse :

- *Marguerite TALON, veuve de Jean LUBIN, maître menuisier à Paris, tante,*
- *& Jean LUBIN, menuisier, cousin germain,*

& encore en la présence de dame Françoise BRICONNET, veuve de Mre Jérôme THIBAUT, chevalier, seigneur de Beauraine, conseiller du Roy, maître ordinaire en sa Chambre des comptes.

C'est à savoir que [...]

¹ Me BOUTET : MC/ET/LXVI/283

² Alexis HEMON, né le 27 avril 1670 à Bougival, est un enfant posthume de Jacques HEMON, décédé en janvier 1670 à Bougival.

³ Nicolas DRAS, *cousin maternel à cause de sa femme*, devenu tuteur après le décès de Jean LUBIN, élu à cette charge en juin 1688, décède en 1715 : cf. son inventaire après décès du 4 juin 1715.

Tuition HEMON du 8 novembre 1724

L'an 1724 le 8 novembre, par devant nous Hierosme DARGOUGES, chevalier, sont comparus les parents & amis d'Alexis, Simon, Philippe, Denis, Jean Baptiste, d'autre Alexis & Catherine HEMON, enfants mineurs de défunt Alexis HEMON, maître menuisier à Paris, & de Catherine DESJARDINS, à présent sa veuve, savoir :

- *la dite veuve,*
- *Gilbert DELASALLE, maître perruquier à Paris, oncle maternel à cause de Marguerite DESJARDINS, sa femme,*
- *Nicolas FOUREAU, maître tailleur d'habits à Paris,*
- *François VIGNERON, maître coutelier,*
- *Jean Louis GALLET, maître tabletier,*
- *Thomas FACIOT, marchand chapelier,*
- *François DUVAL, batteur d'or à Paris,*
- *& Joseph HINET, beau-frère à cause de Marie Catherine HEMON, sa femme, sœur des mineurs,*

tous en personne ; lesquels, après serment par eux fait au cas requis, nous ont dit au sujet de l'élection qu'il convient faire d'un tuteur & subrogé tuteur aux dits mineurs attendu le décès de leur dit père, qu'ils sont d'avis que la dite veuve, leur mère, soit élue leur tutrice, & le dit Joseph HINET subrogé tuteur.

Contrat de mariage
entre Pierre Alexis HEMON & Élisabeth Françoise NICAR
le 17 janvier 1728 ¹

Furent présents Pierre Alexis HEMON, maître menuisier à Paris, y demeurant rue de la Tacherie, paroisse St Merry, fils de défunt Alexis HEMON, aussi maître menuisier à Paris, & de Catherine DESJARDINS, sa femme, à présent sa veuve, d'elle pour ce présente & de son consentement assisté, demeurant susdites rue & paroisse, pour luy & en son nom, d'une part ;

& Élisabeth Françoise NICAR, fille de S. François NICAR, marchand orfèvre joaillier à Paris, & de défunte Françoise Radegonde SUREAU, sa femme, ses père & mère, assistée & du consentement de son dit père, demeurant, savoir le dit S. NICAR rue des Lavandières, paroisse St Germain l'Auxerrois, & la dite Élisabeth Françoise NICAR rue & paroisse St Germain l'Auxerrois ; la dite Élisabeth Françoise NICAR émancipée d'âge, procédant sous l'autorité se S. Guillaume SUREAU, bourgeois de Paris, son oncle & son curateur, de luy aussi pour ce présent assistée, demeurant susdites rue & paroisse St Germain l'Auxerrois, pour elle & en son nom, d'autre part ;

Lesquels, en la présence, de l'avis & consentement de leurs parents & amis ci après nommés, savoir S. Charles JOUBERT, marchand mercier, oncle de la dite Élisabeth Françoise NICAR à cause d'Élisabeth SUREAU, sa femme,

ont fait & accordé entre eux les traité & conventions [...]

¹ Me BOURON : MC/ET/XXIX/388

**Clôture de l'inventaire après décès d'Alexis HEMOND
du 17 février 1728**

Est comparue Catherine DESJARDINS, veuve d'Alexis HEMOND, menuisier à Paris, y demeurant rue de la Tacherie, paroisse St Méry, tant en son nom à cause de la communauté qui a été entre elle & le dit défunt son mari, que comme tutrice des enfants mineurs du dit défunt & d'elle ; laquelle a affirmé véritable l'inventaire fait à sa requête par devant LEFEVRE & JOURDAIN, notaires en cette Cour, le 23 décembre dernier ; comme aussi à la requête de Pierre Alexis HEMOND, menuisier, & de Joseph [HINET] & Marie Catherine HEMOND, sa femme, tant en son nom que comme subrogé tuteur des dits mineurs ; & est tenu pour clos.

Avis HEMON du 1^{er} septembre 1734

L'an 1734 le 1^{er} septembre, par devant nous Hierosme DARGOUGES, chevalier, sont comparus les parents & amis d'Alexis HEMON, mineur de 20 ans passés, fils d'Alexis HEMON, maître menuisier à Paris, & Catherine DESJARDINS, sa veuve, à présent femme en secondes noces de Charles THISON, maître tabletier à Paris, savoir :

- *Pierre Alexis & Philippe HEMON, tous deux majeurs, maîtres menuisiers à Paris, frères du dit mineur,*
- *Simon HEMON, autre frère aussi majeur, maître menuisier à Paris,*
- *Julien TALON, maître tabletier à Paris, cousin issu de germain maternel,*
- *Charles PROZELLE, marchand orfèvre à Paris, Denis MAUCHAUFFÉ, maître peaussier à Paris, & Pierre BENOIST, maître doreur à Paris, amis,*

tous par Me Charles Pierre PERROT, procureur au Châtelet de Paris, d'eux fondé de procuration annexée à ces présentes ; lequel, après serment par luy fait au cas requis, nous a dit pour ses constituants sur ce qui leur a été représenté par le dit Charles THISON & la dite DESJARDINS, sa femme, de luy à cet effet autorisée, tuteurs conjointement du dit mineur, comme le dit THISON ayant été chargé de la dite tutelle par son mariage avec la dite DESJARDINS, qui a été élue à la dite charge de l'avis des parents & amis du dit mineur homologué par notre sentence du 8 novembre 1724, laquelle charge elle a accepté le même jour, les dits THISON & sa femme pour ce aussi constituants ; que le dit mineur, menuisier de son métier dont il sait travailler, a quitté Paris il y a environ un an & est allé courir le pays ; qu'étant à [Beucaire], il s'y est engagé avec le Sr Chevalier de Simianne, capitaine dans le régiment royal infanterie, de présent en garnison à Montmidy ; que le dit mineur a obtenu du dit Sr son capitaine un congé de 2 mois, à la faveur duquel il est revenu en cette ville dont il ne veut point sortir ni retourner à sa garnison, quoique le temps du congé soit expiré ; lequel refus ne peut avoir que de mauvaises suites ; que le dit Sr capitaine consent à donner un congé absolu en luy fournissant un homme à la place du dit HEMON ou 300 livres pour en avoir un ; mais que le dit mineur n'a aucuns revenus échus, les ayant touchés à mesure de leur échéance ; pourquoi il est nécessaire de les autoriser à l'effet d'emprunter en la dite qualité de tuteurs les 300 livres pour fournir [...]

Contrat de mariage
entre Denis HEMON & Marie ROUILLON
le 25 octobre 1734 ¹

Furent présents sieur Denis HEMON, tabletier à Paris, demeurant à Paris rue & paroisse St Jacques de la Boucherie, majeur, fils de défunt Alexis HEMON, maître menuisier à Paris, & de Catherine DESJARDINS, ses père & mère, de laquelle sa mère il a dit avoir le consentement, pour luy & en son nom, d'une part ;

& Marie FLEURON, veuve de Charles ROUILLON, blanchisseur à Paris, demeurant à Paris rue des Écrivains, paroisse St Jacques de la Boucherie, stipulant pour Marie ROUILLON, sa fille mineure & du dit défunt son mari, demeurant avec elle, à ce présente & de son consentement, pour elle & en son nom, d'autre part ;

Lesquels, pour raison du mariage qui sera incessamment célébré entre le dit Denis HEMON & la dite Marie ROUILLON, sont convenus & demeurés d'accord de ce qui suit en la présence de :

- *sieur Pierre Alexis HEMON, maître menuisier à Paris, & damoiselle Élisabeth Françoise NICAR, sa femme, de luy autorisée à l'effet des présentes, frère & belle-sœur du dit futur époux,*
- *sieur Philippe HEMON, aussi maître menuisier à Paris, son frère,*
- *& Jean Baptiste FLEURON, bourgeois de Paris, oncle maternel de la dite Marie ROUILLON,*

Premièrement, les dits futurs époux seront communs en biens [...]

¹ Me LANGLOIX : MC/ET/IX/641

Avis HEMON du 16 novembre 1735

L'an 1735 le 16^{ème} jour de novembre, par devant nous Jérôme d'ARGOUGES sont comparus les parents & amis de Catherine HEMON, fille mineure de défunt Alexis HEMON, maître menuisier à Paris, & de Catherine DESJARDINS, sa femme, depuis sa veuve, & à présent femme en secondes noces de Sr Charles TIZON, bourgeois de Paris, à savoir :

- *Philippe HEMON, maître menuisier à Paris, & Denis HEMON, maître tabletier à Paris, frères,*
- *Julien TALON, maître tabletier à Paris, cousin maternel,*
- *[...], amis*

tous par Me Gabriel BUQUET, procureur en cette Cour, fondé de leur procuration annexée à ces présentes ; lequel, après serment par luy fait pour ses constituants, nous a dit sur ce qui leur a été représenté par les dits Charles TIZON & Catherine DESJARDINS, sa femme, elle de luy autorisée à l'effet ci après, à ce présents en qualité de tuteurs conjointement de la dite mineure, que la dite Catherine HEMON mineure est recherchée en mariage par un maître coutelier à Paris qui, pour le soutien de son commerce, désirerait recevoir une dot en deniers ; que la dite Catherine HEMON n'en a aucuns, mais est propriétaire d'un huitième en la moitié au total d'une maison rue de la Tacherie, paroisse St Mery, comme héritière pour pareille portion du dit défunt Alexis HEMON, son père ; [...]

Tuition HEMON du 24 décembre 1749

L'an 1749 le 24 décembre, par devant nous Jérôme DARGOUGES, chevalier, sont comparus les parents & amis de Marie Élisabeth Nicolle, âgée de 10 ans passés, & de Marguerite, âgée de 5 ans passés, filles mineures de Philippe HEMON, maître menuisier à Paris, & de défunte Marguerite MODERAT, sa femme, savoir :

- *le dit HEMON,*
- *Marguerite Suzanne LE GAY, veuve de Nicolas MODERAT, officier [fort] des ports de cette ville, aïeule maternelle,*
- *Denis HEMON, maître tabletier, Pierre Alexis HEMON, maître menuisier, oncles paternels,*
- *Claude Barthélemy LANGLOIS, marchand mercier, cousin issu de germain maternel à cause de Anne LOCHET, sa femme,*
- *Joseph HINET, maître menuisier, oncle paternel à cause de Marie Catherine HEMON, sa femme,*
- *Antoine BERNARD, marchand mercier, cousin issu de germain à cause de [Françoise] MODERAT, sa femme,*
- *Amable BARBIER, machiniste, ami,*

tous par Me Pierre CORNIL, procureur en cette Cour, fondé de leur procuration annexée à ces présentes ; lequel, après serment, nous a dit pour ses dits constituants qu'ils sont d'avis que le dit Philippe HEMON soit élu tuteur des dites mineures, ses filles, à l'effet de régir & gouverner leurs personnes & biens ; & la dite veuve MODERAT, pour leur subrogée tutrice ; lesquels s'en rapportent à justice sur leurs dites nominations.

Tuition PINGENET du 11 décembre 1751

L'an 1751 le 11 décembre, par devant nous Jérôme DARGOUGES, chevalier, sont comparus les parents & amis de Denis PINGENET, âgé de 10 ans ou environ, fils mineur de François PINGENET, maître coutelier à Paris & coutelier ordinaire du Roy, & de défunte D^{lle} Catherine HEMON, sa femme, ses père & mère :

- *Pierre Alexis HEMON, maître menuisier à Paris,*
- *Philippe HEMON, maître menuisier,*
- *Jean Baptiste HEMON, maître menuisier,*
- *Denis HEMON, maître tabletier,*
oncles maternels,
- *[...], amis,*

tous par Me Armand REGNARD de BARENTIN, procureur en cette Cour, fondé de leur procuration annexée à ces présentes ; lequel, après serment, nous a dit pour ses dits constituants qu'ils sont d'avis que le dit Sr PINGENET soit élu tuteur du dit mineur, son fils, à l'effet de régir & gouverner ses personne & biens, & le dit Pierre Alexis HEMON pour subrogé tuteur, lesquels s'en rapportent à justice pour leurs dites nominations.

**Tuition & avis HEMON
du 29 décembre 1767**

L'an 1767 le 29 décembre, par devant nous Jean François DUFOUR, chevalier, seigneur de Villeneuve, Challas & autres lieux, sont comparus les parents & amis de Jean Marie HEMON, âgé d'environ 9 ans, fils de défunt sieur Philippe HEMON, maître menuisier à Paris, & de D^{lle} Marie Jeanne TIPHAINE, sa femme, à présent sa veuve ; lequel Philippe HEMON était veuf en premières noces de Marguerite MODERAT, sa première femme ; tous comparant par la dite D^{lle} veuve HEMON, mère :

- *S. Pierre Alexis HEMON, maître menuisier, oncle paternel,*
- *S. Louis Anne DUVAL, marchand mercier, cousin germain paternel à cause de D^{lle} Marie Élisabeth Françoise HEMON, son épouse,*¹
- *[...]* ²

tous comparant par Me DUVAL, procureur en cette Cour, fondé de leur procuration annexée à ces présentes ; lequel, après serment par luy fait au cas requis, nous a dit pour ses constituants qu'ils sont d'avis & nomment la dite veuve HEMON tutrice au dit mineur son fils à l'effet de tégir & gouverner ses personne & biens ; & le dit Pierre Alexis HEMON, oncle paternel du dit mineur, son subrogé tuteur, même tuteur du dit mineur à l'effet seulement de prendre connaissance de l'inventaire qui sera fait des biens de la succession du dit feu S. HEMON, & de la communauté qui a subsisté entre luy & la dite damoiselle, à présent sa veuve, accepter la dite succession ou y renoncer pour le dit mineur [...]

¹ Fille de Pierre Alexis HEMON & Élisabeth Françoise NICAR, elle contracte mariage avec Louis Anne DUVAL devant Me RAINCE le 21 juillet 1754.

² Tous les autres parents cités appartiennent au côté maternel.

Familles TALON & LEBLANC

Tuition LEBLANC du 12 septembre 1629

L'an 1629 le mercredi 12^{ème} jour de septembre, par devant nous Jacques [L...], conseiller du Roy en son Châtelet de Paris, sont comparus les parents & amis de Marie, âgée de 24 ans, Renée, âgée de 22 ans, Marguerite, âgée de 17 ans, & Catherine LEBLANC, âgée de 15 ans, enfants mineurs du défunt Claude LEBLANC, vivant maître cordonnier, & de Claude SANSON, à présent sa veuve, pour être procédé à l'élection d'un tuteur & subrogé tuteur aux dits mineurs, ci après nommés, à savoir :

- *la dite veuve,*
- *Me Charles POCHE, maître cordonnier, oncle paternel à cause de sa femme, ¹*
- *Amand LE JEUNE, maître cordonnier, cousin paternel,*
- *Pierre DUTIL, juré crieur de corps & de vins à Paris, cousin maternel à cause de sa femme,*
- *Denis Guy TONNEAU, bourgeois de Paris, cousin maternel à cause de sa femme,*
- *Jean SANSON, marchand fripier,*
- *Guillaume GORJU, marchand fripier, cousin maternel à cause de sa femme,*
- *Pierre MASSELIN, marchand fripier, cousin maternel,*
- *& Étienne CARRÉ,*

en personnes ; auxquels avons fait faire le serment de bien fidèlement & en leur conscience donner avis sur la dite élection ci dessus ; lesquels, après le dit serment par eux fait en tel cas requis & accoutumé, ont élu la dite veuve mère pour tutrice des dits mineurs, & le dit Charles POCHE pour subrogé tuteur.

[...]

¹ Claude POCHE contracte mariage avec Claude LEBLANC le 23 novembre 1622 : celle-ci n'est pas la tante des mineures, mais leur sœur aînée.

**Inventaire après décès de Claude LEBLANC
le 26 septembre 1629 ¹**

L'an 1629 le 26^{ème} jour de septembre après midi, à la requête de Claude SAMSON, veuve de feu Claude LEBLANC, vivant maître cordonnier, demeurant rue St Bon, paroisse St Médéric, comme créancière de la succession du dit défunt au moyen de la renonciation par elle faite à la communauté d'entre le dit défunt & elle ; laquelle renonciation [...] ;

& encore à la requête de Jeanne ASSELIN, veuve de Christophe BRAYER, vivant [facteur] de marchands de bois à Paris, demeurant rue Tannerie, paroisse St Gervais, comme tutrice de François LEBLANC, fils mineur de défunt Jean LEBLANC, maître cordonnier à Paris, & de Michelle BRAYER, jadis sa femme, à présent sa veuve, le dit mineur par représentation de son dit feu père, habile à se dire & porter héritier du dit défunt Claude LEBLANC, son aïeul paternel, par le moyen des renonciations faites par la dite LEBLANC, comme tutrice des enfants mineurs du dit défunt & d'elle, à la succession du dit défunt Claude LEBLANC suivant l'avis de leurs parents par acte homologué [...] ;

& en la présence de Charles POCHE, maître cordonnier à Paris, gendre du dit défunt & de la dite SAMSON à cause de Claude LEBLANC, sa femme, subrogé tuteur aux dits mineurs.

A la conservation des droits [...]

Item un contrat fait en papier passé par devant QUATREVAULX & [M...], notaires au Châtelet, en date du 29^{ème} jour d'avril 1597, qui est le traité de mariage d'entre le dit défunt Claude LEBLANC & la dite Claude SAMSON [...]

¹ Me DENOTZ : MC/ET/CXII/298

Contrat de mariage
entre Adrian TALON & Catherine LEBLANC
le 12 février 1640 ¹

Furent présents Adrian TALLON, maître peigner tabletier à Paris, y demeurant rue St Denis, paroisse St Leu St Gilles, natif de St Aubin sur Mer près Dieppe, fils de Charles TALON, maçon demeurant au dit lieu, & de défunte Marie CHAUSS[IER], jadis sa femme, ses père & mère ; auquel TALON son père il a dit avoir communiqué du présent mariage [...], pour luy & en son nom, d'une part ;

& honorable femme Claude SANSON, veuve de feu Claude LEBLANC, vivant maître cordonnier à Paris, demeurant rue des Lombards, paroisse St Jacques de la Boucherie, stipulant en cette partie pour Catherine LEBLANC, fille du dit défunt & d'elle, à ce présente & de son consentement, d'autre part ;

[...]

¹ Me VAUTIER : MC/ET/CXII/35

Renonciation LEBLANCQ du 20 septembre 1646

L'an 1646 le jeudi 20^{ème} septembre, par devant nous Dreux DAUBRAIS est comparu Adrien TALLON, marchand tabletier, bourgeois de Paris, au nom & comme tuteur de François LEBLANCQ, fils mineur de Jean LEBLANCQ, maître cordonnier, & Michelle BRAYER, jadis sa femme, ses père & mère ; qui nous a dit & fait entendre qu'après le décès du dit défunt [...]

suivant laquelle requête sont comparus Charles Pochet, Michel MAUCOUR, Vincent LOMBART & Claude BAILLEU, maîtres cordonniers & oncles paternels à cause de Claude, Marie, Renée & Marguerite LEBLANCQ, leurs femmes, le dit MAUCOUR subrogé tuteur, [...], amis ;

auxquels avons fait faire le serment de nous donner bon & fidèle avis sur le réquisitoire du dit TALLON, après qu'il a déclaré qu'il se rapporterait à justice ; lesquels, après serment fait, ont dit qu'ils sont d'avis que le dit TALLON au dit nom renonce pour le dit mineur à la succession du dit défunt LEBLANCQ, son père, comme luy étant icelle plus onéreuse que profitable [...]

Avis LE BLANC du 13 octobre 1646

L'an 1646 le samedi 13^{ème} jour d'octobre, vu par nous DREUX d'AUBRAY la requête présentée par Charles POCHET, maître cordonnier à Paris, tuteur des enfants mineurs de luy & de défunte Claude LE BLANC, jadis sa femme, Adrien TALLON, maître peignier tabletier à Paris, tuteur de François LE BLANC, fils mineur de défunt [Jehan] LE BLANC & Michelle BRAYER, ses père & mère ;

Expositive : [...] la succession de défunte Claude SANSON, au jour de son décès veuve de Claude LEBLANCQ [...]

[...] sont comparus :

- *Vincent BELOTHIN, gagne deniers, oncle paternel, & Louis [P...], maître cordonnier, cousin germain paternel,*
- *Michel MAUCOURT, Vincent LAMBERT & Claude BAILLEU, maîtres cordonniers, oncles maternels à cause de leurs femmes,*
- *Jehan SANSON, marchand fripier, & Pierre [MUSSELIN], aussi fripier, cousins maternels,*
- *Louis [?OTTER ?], aussi marchand, fripier, cousin maternel,*

Désistement LEBLANC du 7 novembre 1646¹

Aujourd'huy sont comparus par devant les notaires garde notes du Roy en son Châtelet de Paris soussignés :

- *Charles POCHE*T, maître cordonnier à Paris, y demeurant rue St Martin, paroisse St Nicolas des Champs, au nom & comme tuteur des enfants mineurs de luy & de défunte Claude LEBLANC, sa femme,
- *Michel MAUCOUR*, de même vacation, demeurant rue de la Mortellerie, paroisse St Gervais, tant pour luy que se faisant fort de Marie LEBLANC, sa femme,
- *Vincent LAMBERT*, aussi de même vacation, demeurant en la dite rue St Martin, paroisse St [Laurent], aussi tant pour luy que se faisant fort de Renée LEBLANC, sa femme,²
- *Claude BAILLEU*, aussi de même vacation, aussi tant pour luy que se faisant fort de Marguerite LEBLANC, sa femme, demeurant rue de la Coutellerie, paroisse St Jean en Grève,
- & *Adrien TALLON*, maître peigner tabletier à [Paris], demeurant rue St Denis, paroisse St Eustache, tant en son nom que se faisant fort de Catherine LEBLANC, sa femme, & comme tuteur de François LEBLANC, fils mineur de feu Jean LEBLANC & de Michelle [BRAPS], à présent sa veuve, d'une part ;
- & *Denis [BOURBE]*, étalier boucher à Paris, y demeurant rue Tire Boudin, paroisse St Sauveur, & Catherine [LA...], sa femme, de luy autorisée [...], d'autre part ;

Lesquelles parties se sont volontairement désistées [...] du compromis passé entre elles par devant DESPREZ & ROUSSEL, notaires au dit Châtelet, le 23 septembre dernier pour raison de la vente d'une maison sise à Paris [...]

¹ Me FOURNIER : MC/ET/LII/30

² Signature Vincent LOMBART.

**Inventaire après décès de Catherine LEBLANC
le 9 septembre 1660 ¹**

L'an 1660 le jeudi 9^{ème} jour de septembre 8 heures du matin & autres jours suivants, à la requête d'honorable homme Adrian TALON, maître peigner tabletier à Paris, y demeurant rue St Denis, paroisse St Eustache, tant en son nom à cause de la communauté qui a été entre luy & défunte Catherine LEBLANC, jadis sa femme, que comme tuteur de Marie Catherine, âgée de 14 ans ou environ, Anne, âgée de 12 ans ou environ, Marguerite, âgée de 6 ans ou environ, & Jean TALLON, âgé de 4 ans ou environ, frère & sœurs, enfants de luy & de la dite défunte LEBLANC, habiles à se dire & porter héritiers, chacun pour une quatrième partie, de la dite défunte Catherine LEBLANC, créé par acte du Châtelet de Paris délivré par COUDRAY, greffier, le 2^{ème} juillet dernier ;

& en la présence de honorable homme Charles POCHET, maître cordonnier & lotisseur de [...] en la halle de Paris, y demeurant rue St Honoré, paroisse St Eustache, au nom & comme subrogé tuteur [...] ²

A la conservation des droits des susdites parties [...]

Titres & papiers

Premièrement, un contrat en parchemin passé par devant TOUTAIN & VAULTIER, notaires au dit Châtelet, le 12^{ème} jour de février 1640 [qui est] le traité de mariage d'entre le dit Adrien TALLON & la dite défunte Catherine LEBLANC ; par lequel [...] ; inventorié..... 1

Item un acte donné au Châtelet délivré par COUDRAY, greffier, le 2^{ème} juillet 1660 ; par lequel appert suivant l'avis des parents & amis des dits mineurs le dit TALLON [...] été élu tuteur & le dit POCHET pour subrogé tuteur aux dits personnes & biens d'iceux mineurs ; inventorié..... 2

¹ Me DESPREZ : MC/ET/XV/175

² Charles POCHET ou PAUCHET est l'époux de Claude LEBLANC, grand-tante maternelle des mineurs.

Contrat de mariage
entre Adrian TALLON & Marguerite LEMOYNE
le 22 février 1661 ¹

Furent présents en leurs personnes honorable homme Adrian TALLON, maître peignier tabletier à Paris, y demeurant rue St Denis, paroisse St Eustache, pour luy & en son nom, d'une part ; & Marguerite LEMOYNE, usant & jouissant de ses biens & droits, fille de défunt Jean LEMOYNE, vivant marchand [de chevaux] à Beauvais, & de Marguerite SERPE, jadis sa femme, à présent sa veuve ; à laquelle sa mère elle a [...] savoir le dit mariage & qu'elle a été d'accord ; la dite fille demeurant de présent au logis de Madame de [M...], rue St Antoine, paroisse St Paul, de son vouloir & consentement, pour elle & en son nom, d'autre part.

Lesquelles parties, de l'avis & conseil [...] leurs parents & amis pour ce assemblés, savoir de la part du dit Adrian TALON, futur époux :

- *Charles POCHE, maître cordonnier & lotisseur en la halle aux [...] de cette ville de Paris, beau-frère à cause de défunte Claude LEBLANC, sa femme,*
- *Étienne DUCHESNE, maître cordonnier à Paris, aussi beau-frère à cause de Marguerite LEBLANC, sa femme,*
- *Jean TALON, peignier tabletier à Paris, neveu,*
- *[...], amis,*

& de la part de la dite Marguerite LEMOYNE, future épouse :

- *la dite dame de [M...],*
- *[...],*
- *Me Claude BOUCOT, conseiller du Roy & élu en l'élection de Beauvais,*

¹ Me DESPREZ : MC/ET/XV/176

Avis TALLON du 22 septembre 1666

Par devant nous Antoine FERRAND, conseiller du Roy en ses Conseils d'État & privé, lieutenant particulier civil & assesseur civil de la ville, prévôté & vicomté de Paris, est comparu Me François LE BIGOT, sieur de la Rondiere, avocat en parlement, propriétaire d'un [tiers] au total d'une maison sise en cette ville de Paris rue du Mail, où pend pour enseigne le dit nom de Jésus, icelui assisté de Me Léonard [...], son procureur ; lequel nous a dit que, suivant la sentence contradictoire rendue entre luy & Benoît BAUDART, marchand quincaillier à Paris, Jean, Marie, Catherine & Anne TALLON, fille émancipée d'âge procédant sous l'autorité de Jean TALLON, maître peignier tabletier à Paris, son curateur aux causes, & le dit TALLON au dit nom, il a fait appeler tant le dit TALON que Adrian TALON, Adrian VALLERY, Simon LE GRAS & Charles POUCHET par exploit de [M...], sergent à cheval en cette Cour, du 20^{ème} du présent mois à ce jour d'huy, pour donner leur avis sur l'élection d'un tuteur aux dites Anne & Catherine TALON à l'effet de la vente par licitation de la dite maison ci-dessus [déclarée] ; suivant & conformément à la dite [...] sont comparus, savoir :

- *le dit Jean TALLON, maître peignier tabletier à Paris, cousin germain paternel,*
- *Charles POUCHET, maître cordonnier à Paris, oncle maternel à cause de défunte Claude LE BLANC, sa femme,*
- *le dit VALLERY de même vacation, cousin germain maternel à cause de Claude POUCHET, sa femme,¹*
- *& le dit Simon LE GRAS, de même vacation & parenté à cause de Marguerite RENARD, sa femme,²*

présents en personnes ; auxquels avons fait faire le serment de nous donner bon & fidèle avis sur ce que dessus ; lesquels, après serment par eux fait, ont dit qu'ils élisent pour tuteur aux dites Catherine & Anne TALON à l'effet de la dite vente par licitation seulement le dit Adrian TALON, leur père, à cause que Benoît BAUDART, mari de la dite Catherine TALON, n'est majeur.

Est comparu le dit Benoît BAUDART, à cause de Catherine TALON, sa femme, assisté de Me Jacques [G...], son procureur, qui a dit que sa dite femme est propriétaire en partie de la dite maison, [qu'elle est] mineure, & que par leur contrat de mariage, il leur a été donné en faveur d'icelui par le dit Adrian TALON la somme de 800 livres, tant pour les droits successifs paternels qu'un avancement d'hoirie ; en sorte que [...]

¹ Cf. leur contrat de mariage devant Me CHAUSSIÈRE le 26 mai 1658.

² Cf. leur contrat de mariage devant Me CHAUSSIÈRE le 23 juillet 1662.

**Inventaire après décès d'Adrian TALLON
le 21 juin 1667 ¹**

L'an 1667 le 21ème jour de juin de relevée, à la requête de Marguerite LEMOINE, veuve de feu Sr Adrian TALLON, vivant maître peigner tabletier à Paris, y demeurant rue St Denis, paroisse St Eustache, tant en son nom à cause de la communauté de biens d'entre elle & le dit défunt TALLON, son mari, [...], que comme tutrice élue par acte du Châtelet de Paris du 18 du présent mois [...] aux personnes & biens de Jean Antoine TALLON, fils mineur de la dite veuve & du dit défunt son mari ;

en la présence de Benoît BAUDART, marchand mercier à Paris, y demeurant rue de la Chanvrerie, paroisse susdite, & Marie Catherine TALLON, sa femme, de luy autorisée, à cause d'elle ; aussi en la présence d'Anne TALLON, fille émancipée d'âge, procédant sous l'autorité de Jean TALLON, maître peigner tabletier à Paris, son curateur aux causes & actions ; encore en la présence du dit Jean TALLON, demeurant en la dite rue de la Chanvrerie, paroisse St Eustache, au nom & comme tuteur élu par acte du dit jour 18 du présent mois [...] aux personnes & biens de Marguerite & Jean TALLON, mineurs ; & encore en la présence de Charles PAUCHET, maître cordonnier à Paris, y demeurant rue [...], susdite paroisse, subrogé tuteur de tous les dits mineurs ;

les dits Marie Catherine, Anne, Marguerite & Jean TALLON, tous enfants du dit défunt Adrian TALLON & de défunte Catherine LE BLANC, jadis sa femme en premières noces, créanciers de la succession du dit défunt leur père à cause de leurs droits maternels, héritiers chacun pour un quart de la dite défunte LE BLANC, leur mère ; & encore habiles à eux de se dire & porter héritiers avec le dit Jean Antoine TALLON du dit défunt, chacun pour un cinquième, du dit défunt leur père.

A la conservation des droits des parties [...]

Ensuit les titres

Premièrement, un contrat de mariage entre le dit défunt Adrien TALLON & la dite Marguerite LEMOYNE, à présent sa veuve, passé par devant MOUFLE & DESPREZ, notaires au Châtelet de Paris, le 22^{ème} février 1661 ; par lequel [...]..... 1

Item la grosse en papier de l'inventaire fait après le décès de la dite Catherine LE-BLANC, première femme du dit défunt TALLON, à la requête d'icelui TALLON, tant en son nom à cause de la communauté de biens qu'il avait avec sa dite femme que comme tuteur de Marie Catherine, Anne, Marguerite & Jean TALLON, enfants de luy & de la dite LEBLANC, en la présence du dit Charles PAUCHET, subrogé tuteur, par LEVASSEUR & DESPREZ, notaires au Châtelet de Paris, le 9^{ème} septembre 1660 & autres jours suivants ; [...]..... 2

¹ Me Gilles ROUSSEL : MC/ET/LXXXI/87

Avis TALON du 13 avril 1668

L'an 1668 le vendredi 13^{ème} jour d'avril, vue par nous Antoine DAUBRAY, conseiller du Roy en ses Conseils d'État & privé, lieutenant civil de la ville, prévôté & vicomté de Paris, la requête judiciaire à nous faite par Benoît BAUDAT, marchand mercier à Paris, & Marie Catherine TALON, sa femme, par Anne TALON, émancipée d'âge, procédant sous l'autorité de Jean TALON, maître peignier tabletier à Paris, son curateur aux causes & actions ; & par le dit Jean TALON, au nom & comme tuteur de Marguerite & Jean TALON ; les dits Marie Catherine, Anne, Marguerite & Jean TALON, frère & soeurs, enfants mineurs de défunt Adrien TALON, vivant aussi maître peignier tabletier à Paris, & de Catherine LEBLANC, jadis sa femme en premières noces, leurs père & mère.

Expositive : qu'après le [...] du dit défunt TALON, qui a survécu [à] la dite LEBLANC, il aurait convolé en secondes noces avec Marguerite LE MOYNE, à présent sa veuve, [...] la dite LE MOYNE, au nom & comme tutrice de Jean Antoine TALON, fils mineur du dit défunt & de la dite D^{lle} LE MOYNE, [...]

[p. 2]

[...] qu'il leur est avantageux [...] à la dite succession [...] pour les reliquats du compte à eux rendu par la dite Marguerite LE MOYNE, leur belle-mère, par devant Me Jacques CAMUZE, commissaire en cette Cour, le 17 octobre dernier [...]

[...] consentement des parents & amis des dits TALON mineurs, les dits exposants les ont à cet effet fait assembler [...] à ce jour d'huy, lesquels sont comparus, savoir :

- *les dits [Benoît] BAUDAT & Jean TALON,*
- *Charles POUCHET, maître cordonnier à Paris, oncle maternel à cause de défunte Claude LE BLANC, sa femme, & ci devant subrogé tuteur des dites Marie Catherine & Anne TALON, & encore [...] tuteur des dits Marguerite & Jean TALON,*
- *Adrien VALLERY, maître cordonnier à Paris, cousin maternel à cause de Claude POUCHET, sa femme,*
- *Pierre BAUDAT, [...], père du dit BAUDAT,*
- *Étienne ROUSSEL, bourgeois de Paris, cousin maternel,*
- *Jacques [...], maître peignier tabletier à Paris, beau-frère du dit Benoît BAUDAT à cause de Charlotte BAUDAT, sa femme,*
- *Simon LEGRAS, maître cordonnier à Paris, cousin maternel à cause de sa femme, présents en personnes ; lesquels [...]*

Avis TALON du 15 septembre 1668

L'an 1668 le 15^{ème} jour de septembre, vu par nous Antoine DAUBRAY, conseiller d'État, lieutenant civil, la requête judiciaire à nous faite par Marguerite LE MOYNE, veuve de feu Adrien TALON, vivant maître peignier tabletier à Paris, au nom & comme tutrice de Jean Antoine TALON, fils mineur du défunt & d'elle.

Expositive : qu'elle a prié & requis les parents & amis de son dit [fils] mineur de s'assembler par devant nous à ce jourd'huy pour luy donner avis si, en la dite qualité de tutrice, elle acceptera pour son dit mineur la [succession] du dit défunt TALON ou si elle renoncera à icelle, d'autant qu'elle estime [...] ; lesquels parents sont comparus, savoir :

- *la dite veuve, sa mère,*
- *Jean & Adrien TALON, maîtres peigniers tabletiers à Paris, cousins germains paternels,*
- *Étienne ROUSSEL, bourgeois de Paris, cousin maternel,*
- *Benoît BAUDART, marchand bourgeois de Paris, beau-frère utérin à cause de Marie Catherine TALON, sa femme,*
- *Charles [PAUCHET], maître cordonnier à Paris, oncle paternel à cause de défunte Claude LEBLANC, sa femme, subrogé tuteur,*
- *Simon LE GRAS, maître cordonnier à Paris, ami,*
- *& Vincent [QUIGNEUR], marchand bonnetier à Paris, cousin issu de germain maternel,*

présents en personnes ; auxquels avons fait faire le serment de nous donner bon & fidèle avis sur ce que dessus [...]

**Avis pour mariage TALON
du 26 septembre 1668**

L'an 1668 le mercredi 26 septembre, vu par nous Antoine DAUBRAY, conseiller d'État, lieutenant civil, la requête judiciaire à nous faite par Jean TALON, maître peignier tabletier à Paris, tuteur de Marie TALON, fille mineure de défunts Adrien TALON, vivant de même vacation, & de Catherine LEBLANC, sa femme, ses père & mère.

Expositive : que la dite mineure, à présent âgée de 16 ans & plus, est recherchée par mariage de Jean [LUBIN], maître menuisier à Paris ¹ ; & d'autant qu'ils [...]

[...] les parents & amis de la dite mineure aux fins que dessus, lesquels sont comparus, savoir :

- *le dit exposant, tuteur,*
- *Charles PAUCHET, maître cordonnier à Paris, oncle maternel à cause de défunte Claude LEBLANC, sa femme,*
- *Adrien VALLERY, maître cordonnier à Paris, cousin maternel à cause de Claude PAUCHET, sa femme,*
- *Adrien TALON, maître peignier tabletier à Paris, cousin germain paternel,*
- *Simon LEGRAS, maître cordonnier à Paris, cousin maternel à cause de Marguerite RENARD, sa femme,*
- *Jean RENARD, de même vacation & parenté à cause de défunte Marguerite PAUCHET, sa femme,*
- *& Étienne ROUSSEL, bourgeois de Paris, ami,*

présents en personnes ; lesquels avons fait faire le serment de nous donner bon & fidèle avis sur ce que dessus [...]

¹ La future épouse de Jean LUBIN se prénomme Marguerite plutôt que Marie.

Contrat de mariage
entre Jean LUBIN & Marguerite TALLON
le 4 octobre 1668 ¹

Furent présents Jean LUBIN, maître menuisier, bourgeois de Paris, y demeurant rue Grande Truanderie, paroisse St Eustache, fils de défunt Barnabé LUBIN, vivant maître maçon à Paris, & Jacqueline [DANTAN], jadis sa femme, à présent sa veuve, pour luy & en son nom, d'une part ;

& Marguerite TALLON, fille de défunts Adrien TALLON, vivant maître peignier tabletier à Paris, & de Catherine LE BLANC, jadis sa femme, ses père & mère, demeurant rue St Denis, susdite paroisse, assistée de Jean TALLON, aussi maître peignier tabletier, son tuteur, demeurant susdites rue & paroisse, la dite Marguerite TALLON pour elle aussi en son nom, d'autre part.

Lesquelles parties, en la présence & par l'avis de leurs parents & amis ci après nommés, assemblés de part & d'autre, savoir de la part du dit futur époux :

- *la dite [DANTAN], sa mère,*
- *[...], bourgeois de Paris, cousin du dit futur époux,*

& de la part de la dite future épouse :

- *Charles PAUCHET, maître cordonnier, oncle maternel à cause de défunte Claude LEBLANC, jadis sa femme, subrogé tuteur d'icelle future épouse,*
- *Jean RENARD, Adrien VALLERY, Simon LEGRAS, aussi maîtres cordonniers, cousins maternels à cause de leurs femmes, ²*
- *Marguerite LEMOYNE, veuve de défunt Adrien TALLON en secondes noces,*
- *Étienne ROUSSEL, bourgeois de Paris, Marie LECLERC, sa femme, amis de la dite future épouse,*

Volontairement ont reconnu [...]

¹ Me CHAUSSIERE : MC/ET/L/115

² Jean RENARD & Adrien VALLERY ont épousé des filles de Charles PAUCHET.

Tuition TALLON du 11 juillet 1710

L'an 1710 le 11^{ème} juillet, par devant nous Jean LE CAMUS sont comparus les parents & amis de Jean François, âgé de 14 ans, Jeanne Élisabeth, âgée de 12 ans, Julien, âgé de 10 ans, Marie Élisabeth, âgée de 7 ans, ans, Marie Élisabeth, âgée de 5 ans, enfants mineurs de défunt Jean Antoine TALLON, maître peignier tabletier à Paris, & de Marie Élisabeth BATTILLY, sa femme, à présent sa veuve, leurs père & mère, pour donner leurs avis sur l'élection d'un tuteur & subrogé tuteur, à savoir :

- *la dite veuve, mère,*
- *Alexis HEMON, maître menuisier, cousin paternel à cause de Catherine DESJARDINS, sa femme,*
- *André de SAINÉ, aussi maître menuisier, cousin paternel à cause de Marie Anne DESJARDINS, sa femme, ¹*
- *François BISEUIL, marchand de cire d'Espagne, oncle maternel à cause de Marie Jeanne LEDROIT, sa femme, ²*
- *Laurent REGNAULT, [...], amis,*

tous en personne ; lesquels, après serment par eux fait, nous ont dit qu'ils élisent la dite veuve mère tutrice, & pour subrogé tuteur le dit Alexis HEMON, lesquels à leur égard se rapportent à justice.

¹ Catherine & Marie Anne DESJARDINS sont les filles de Pierre & Anne TALON.

² Cire d'Espagne ou cire à cacheter.

**Clôture de l'inventaire après décès de Jean Antoine TALON
du 22 mai 1713 ¹**

Est comparue Élisabeth BATILLY, veuve de Jean Antoine TALON, maître peignier tabletier à Paris, tant en son nom à cause de la communauté de biens qui a été entre le dit défunt et elle que comme tutrice de leurs enfants mineurs, laquelle a affirmé véritable l'inventaire fait à sa requête en présence d'Alexis AYMONT, maître menuisier à Paris, subrogé tuteur des dits mineurs, habiles à se dire et porter héritiers, chacun pour un cinquième, du dit défunt leur père, par [LE COURT] et AUMONT, notaires, le 19 des présents mois et an ; [le dit inventaire] tenu pour clos. ²

¹ Registre de clôtures d'inventaires après décès fait au Châtelet de Paris de 1703 à 1723 : Y//5311

² Alexis AYMONT (ou HEMON), marié avec Catherine DESJARDINS, est le gendre d'Anne TALON, & donc le neveu du défunt.

**Tuition & avis TALLON
du 8 février 1717**

L'an 1717 le 8 février, par devant nous Hierosme DARGOUGES sont comparus Jean Louis GALLET, maître peignier tabletier à Paris, & Marie Élisabeth BATILLY, sa femme, auparavant veuve de Jean Antoine TALLON, aussi maître peignier tabletier à Paris, de luy autorisée ; lesquels nous ont dit que du mariage du dit défunt TALLON & de la comparante sont issus 5 enfants, 2 garçons & 3 filles ;

que Jean François TALLON, âgé de 20 ans & demi, aîné des dits enfants, ayant appris la même profession de maître peignier tabletier à Paris, il serait en état de travailler pour son compte du même métier ; mais ayant besoin d'ustensiles du dit métier & de quelques meubles pour une chambre, il se serait adressé aux comparants pour luy avancer une somme à cet effet ; ce qu'ils sont prêts de faire pourvu que ses parents & amis en soient d'avis, & que la somme qu'ils donneront soit allouée dans le compte qu'ils luy rendront de la tutelle qu'ils ont eu de ses personne & biens ;

les comparants nous représentent aussi que du dit mariage du dit TALLON & de la comparante sont issus 4 autres enfants, un garçon & 3 filles : le garçon nommé Julien, âgé de 16 ans & demi, la fille aînée Jeanne Élisabeth, âgée de 18 ans & demi, la 2^{ème} Marie Élisabeth l'aînée, âgée de 14 ans, & la 3^{ème} aussi nommée Marie Élisabeth, âgée de 12 ans ou environ ; lesquels il conviendrait aussi de mettre en métier pour pouvoir devenir capables de gagner leurs vies & se procurer un établissement ;

mais leurs biens qu'ils ont hérités de leur père ne montant qu'à 1 000 livres pour eux 5, les comparants sont néanmoins disposés à leur avancer ce qui leur sera nécessaire pour leur faire apprendre métier lorsque l'occasion s'en présentera, pourvu que les dits parents en soient d'avis, & que les sommes qu'ils donneront leur soient allouées dans le compte qu'ils rendront aux dits enfants ;

pourquoy ils ont prié les parents & amis des dits mineurs TALLON de comparoir par devant nous pour donner leur avis sur ce que dessus ; & d'autant qu'ils comparent, nous requièrent de prendre leurs serment & avis ; & ont signé.

Jean Louis GALLET

Marie Élisabeth BATILLY

& à l'instant sont comparus :

- *Alexis HEMON, maître menuisier à Paris, cousin germain paternel à cause de Catherine DESJARDINS, sa femme, & subrogé tuteur des dits mineurs,*
- *Philippe LUBIN, de même profession, cousin germain paternel, ¹*
- *Edme Pierre FROMENT, maître peignier tabletier à Paris, ami,*
- *[...], amis,*

tous en personne ; lesquels, après serment par eux fait en la manière ordinaire, nous ont dit qu'ils étaient d'avis [...]

¹ Fils de Jean LUBIN & Marguerite TALON.